



Le label



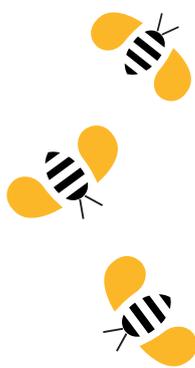
# API cité®

**APICité®**, un label national  
pour les collectivités qui aiment  
et s'engagent pour l'abeille  
et les pollinisateurs sauvages...



[www.unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info)





Le label

**API** cité®



<b>Communiqué de Presse</b>	p 3
<b>Le label APIcité®</b>	p 4
<b>Les collectivités labellisées en 2020</b>	p 9
> démarche exemplaire 	p 11
> démarche remarquable 	p 21
> démarche reconnue 	p 36
<b>Rappel des collectivités labellisées en 2019</b>	p 52
<b>L'UNAF en quelques mots</b>	p 54

## **APICité®** : les collectivités se mobilisent et apportent un soutien croissant à la cause de l'abeille malgré les contraintes sanitaires

**L'Union Nationale de l'Apiculture Française est fière de présenter le palmarès du label APICité® 2020.**

Cette cinquième édition a tenu toutes ses promesses en dépit d'une année marquée par l'urgence sanitaire qui a fortement mobilisé les collectivités locales. En témoigne le nombre de lauréats qui progresse pour la cinquième année consécutive avec **57 labellisés** (52 en 2019). Ce succès reflète le souhait de nombre de collectivités de se faire le relais d'une des préoccupations croissantes des citoyens : la protection de l'environnement.

Une biodiversité préservée contribue à la qualité du cadre de vie et les élus locaux y sont de plus en plus attentifs. Ils sont très sollicités par leurs administrés en ce sens. A ce titre, on peut constater à travers la diversité des collectivités récompensées par APICité® (rurales, périurbaines, urbaines) que cette demande citoyenne trouve un écho à la ville comme à la campagne, aux quatre coins de la France.

La volonté et le courage des élus, avec leurs équipes, dans les différentes thématiques constituant le label Apicité® mettent bien en évidence que ce n'est pas qu'un problème de budget mais aussi de décisions et d'orientations pour améliorer ou conserver un cadre de vie.

Dans cette perspective, l'abeille demeure un des révélateurs les plus parlants de la qualité environnementale d'un territoire et un fantastique vecteur de communication. APICité® valorise ainsi la défense de l'abeille, de l'apiculture et des pollinisateurs sauvages, mais vise aussi à soutenir un projet municipal axé sur le développement durable et ses composantes (la biodiversité, une la gestion saine des espaces verts et la sensibilisation des habitants).

Malgré un contexte défavorable, la qualité des candidatures a également été au rendez-vous. Il faut rendre hommage au volontarisme des collectivités lauréates qui engagent des actions fortes et engagées telles que sur la menace du frelon asiatique : piégeage des reines au printemps, aide à la destruction des nids et communication auprès des habitants. L'on pourra citer également l'exemple de certaines collectivités ayant pris des arrêtés interdisant l'usage de pesticides.

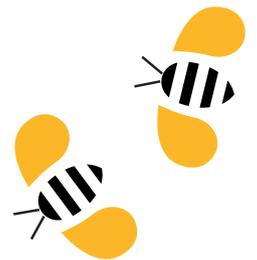
### **APICITÉ® 2020 EN QUELQUES CHIFFRES**

**Nombre de labellisés : 57**

> 1 abeille : **25** 

> 2 abeilles : **22** 

> 3 abeilles : **10** 



Le label

**API** cité®

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



## PRÉSENTATION

**La sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur** pour l'ensemble de nos concitoyens qui sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique déterminante pour notre avenir. Les abeilles ont en effet un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Leur importance écologique, économique, et sanitaire (via la nutrition) est donc fondamentale. Or les abeilles sont aujourd'hui en danger : en France, 30% du cheptel meurt chaque année à cause de la dégradation de notre environnement.

Un important travail de sensibilisation a été mis en place auprès de la population et des collectivités afin de préserver les abeilles. De nombreuses collectivités se sont ainsi investies dans cette dynamique exigeant le respect de la biodiversité dans leurs appels d'offres publics, installant des ruchers pédagogiques en ville, ou encore mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de protection de l'environnement, à laquelle les collectivités s'attachent à répondre.

A l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), nous pensons qu'il est important de valoriser cette démarche. C'est pourquoi nous vous proposons de mettre en avant votre implication dans la préservation des abeilles et autres pollinisateurs grâce à l'obtention du label APIcité®.

## OBJECTIF

L'objectif de ce label est de **valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs**. Toute collectivité peut en faire la demande. En plus d'être une récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Les critères sont répartis selon **5 grandes thématiques** :

- 1 • Développement durable
- 2 • Biodiversité
- 3 • Gestion des espaces verts
- 4 • Apiculture
- 5 • Sensibilisation

## DIFFERENTS NIVEAUX DE LABELLISATION

Ce label se décline en une, deux ou trois abeilles, comme suit :



**Démarche reconnue**



**Démarche remarquable**



**Démarche exemplaire**

Le label est attribué par le comité de labellisation pour deux ans reconductibles. Le nombre d'abeilles peut ainsi évoluer au bout de ces deux années selon les nouveaux efforts consentis.

## COMITÉ DE LABELLISATION

---



**Hortis, les responsables d'espaces nature** en ville, qui regroupe en son sein les professionnels de la filière du paysage et des espaces verts du secteur public. [www.hortis.fr](http://www.hortis.fr)



**Association Française d'Agroforesterie (AFAF)**, qui travaille depuis 2010 au développement de l'agroforesterie en France, aussi bien sur la scène agricole, politique qu'auprès du grand public. [www.agroforesterie.fr](http://www.agroforesterie.fr)



**Noé**, association qui a pour mission de sauvegarder la biodiversité, par des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, et en encourageant les changements de comportements en faveur de l'environnement. [www.noe.org](http://www.noe.org)



**L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)** est un syndicat, créé en 1945, qui représente plus de 20 000 apiculteurs, professionnels, pluriactifs et apiculteurs de loisirs regroupés dans une centaine de syndicats départementaux de métropole et d'outre-mer, ce qui représente environ 400 000 ruches. [www.unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info)

## CANDIDATURES

---

Toute collectivité peut candidater auprès de l'UNAF pour l'obtention du label APIcité®, dans le but de diffuser la connaissance, l'information et les savoirs concernant la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages, et de contribuer par des actions de sensibilisation à l'éducation des générations futures.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

Pour prétendre au label APIcité®, les collectivités doivent remplir le **questionnaire d'évaluation** remis par l'UNAF. Le comité de labellisation statue sur la candidature ainsi présentée après **examen collégial**. La démarche de labellisation APIcité® implique de la part des collectivités une **participation financière sous forme de redevance** qui devra être versée à l'UNAF. La décision d'attribution ou de non-attribution du label est notifiée par l'UNAF aux collectivités candidates.

Cette notification s'accompagne de :

- > La remise de la fiche d'évaluation motivée par le comité de labellisation,
- > La remise de supports de communication numériques consistant notamment dans la charte graphique en cas d'attribution du label.

Une demande de réexamen de la candidature peut le cas échéant être formulée par la collectivité.

## ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS

---

En s'engageant dans le processus de labellisation APIcité®, les collectivités candidates s'engagent à :

- > s'informer et s'inscrire auprès de l'UNAF en remplissant le questionnaire d'auto-évaluation,
- > transmettre au comité de labellisation les documents justifiant de leurs actions,
- > transmettre au minimum le logo de la collectivité et deux photographies représentatives de la collectivité, créditées et libres de droits, afin d'illustrer la présentation de celle-ci.

Une fois titulaires du label, les collectivités s'engagent à :

- > Poursuivre et améliorer leur démarche en faveur des pollinisateurs,

## DURÉE

---

La labellisation est établie pour une durée de 2 ans reconductible.

## LES DÉCLINAISONS DU LOGO APICITÉ®

---



DÉMARCHE RECONNUE



DÉMARCHE REMARQUABLE



DÉMARCHE EXEMPLAIRE

## LES PANNEAUX D'ENTRÉE DE COLLECTIVITÉ

---



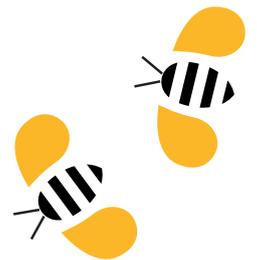
DÉMARCHE RECONNUE



DÉMARCHE REMARQUABLE



DÉMARCHE EXEMPLAIRE



Le label

**API** cité®

COLLECTIVITÉS  
LABELLISÉES EN 2020  
Par ordre alphabétique et catégorie



## DÉMARCHE EXEMPLAIRE



Dijon (21) • Entraygues-sur-Truyère (12) • Houdemont (54) • La Flèche (72) • La Grigonnais (44) • Lanildut (29) • Marckolsheim (67) • Pernes-les-Fontaines (84) • Tarbes (65) • Toul (54)

## DÉMARCHE REMARQUABLE



Agglomération de la Région de Compiègne (60) • Bohal (50) • Bresse Vallons (01) • Castelnau-de-Médoc (33) • Clermont-Ferrand (63) • La Garde (83) • Lamontélaré (81) • Mende (48) • Mèze (34) • Montbonnet Saint-Martin (38) • Saint-Affrique (12) • Saint-Gildas de Rhuys (56) • Saint-Mandé (94) • Saint-Maurice (94) • Saint-Pierre-d'Amilly (17) • Sultz-Les-Bains (67) • Thionville (57) • Villeveyrac (34) • Vire-Normandie (14) • Vitrolles (13) • Vitry-le-François (51)

## DÉMARCHE RECONNUE



Arrigas (30) • Bagnères-de-Bigorre (65) • Barjac (48) • Bessan (34) • Bessenay (69) • Boissy-Saint-Léger (94) • Châtelailon-plage (17) • Cournonsec (34) • Evécquemont (78) • Franconville-la-Garenne (95) • Le Chesnay-Rocquencourt (78) • Leigné-les-Bois (86) • Malataverne (26) • Montaud (34) • Néoules (83) • Odars (31) • Ormoy-la-Rivière (91) • Pléneuf-Val-André (22) • Saint-Gervais-les-Bains (74) • Saint-Junien (87) • Saint-Rome-de-Cernon (12) • Saliès (81) • Senonches (28) • Tramoyes (01) • Trévou-Tréguignec (22) • Versonnex (01)



# DÉMARCHE EXEMPLAIRE



## DÉMARCHE EXEMPLAIRE

**DIJON (21) – 158 811 habitants**



Première labellisation en 2016



Réussir la transition écologique constitue pour Dijon un défi majeur. Outre les actions structurantes menées dans les domaines des déplacements, des énergies, de l'aménagement, la Ville de Dijon mène une stratégie volontariste en matière de biodiversité urbaine. Des acteurs sont mobilisés, des programmes sont engagés, des actes concrets ont déjà permis de favoriser la biodiversité et les habitants sont appelés à y participer.

L'engagement de la Ville de Dijon en 2013 auprès de l'UNAF pour le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » constitue un point structurant de l'action et participe à la dynamique du territoire en faveur de la biodiversité et des pollinisateurs : l'installation de ruches sentinelles à Dijon incite les habitants et l'ensemble des acteurs à se questionner sur la place de la nature en ville, les modes de végétalisation de l'espace, à modifier leurs habitudes afin de préserver les pollinisateurs et participer ainsi à la préservation de leur environnement immédiat.

Dans la dynamique des actions menées en faveur de la biodiversité sur le territoire et de la recherche de mise en réseaux, le programme d'apiculture urbaine et de préservation des pollinisateurs permet d'intégrer ces problématiques aux projets du territoire : place de la nature en ville, trame verte, agriculture périurbaine/agroécologie, projet alimentaire territorial... Cette dynamique à l'échelle de la ville-centre Dijon est déployée sur l'ensemble du territoire de la Métropole (23 communes, 240 km<sup>2</sup>, 257 933 habitants).





## DÉMARCHE EXEMPLAIRE

### ENTRAYGUES-SUR-TRUYÈRE (12) - 990 habitants



Première labellisation en 2018

Écrin de verdure bordé d'eau, Entraygues compte deux sites classés en zone Natura 2000 et cinq zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les élus de la commune, conscients des richesses patrimoniales dont ils ont la charge, et soucieux de leur préservation, ont prolongé les actions en faveur de l'environnement déjà menées depuis plusieurs années : fleurissement de la cité et label « village fleuri », élimination de tous les pesticides et passage au « zéro phyto total », plantation de variétés locales anciennes d'arbres fruitiers, élagage raisonné en port libre pour une floraison et une fructification plus importante, installation d'hôtels à insectes, de nichoirs pour les oiseaux et pour les chauves-souris...



L'école primaire Saint Georges a obtenu au printemps 2020 le label « éco-école » délivré par le programme international d'éducation au développement durable et le Ministère de l'Éducation Nationale. C'est tout naturellement que l'abeille s'est imposée à tous comme messagère de la bonne santé du territoire et sentinelle de l'environnement. Cela s'est traduit par l'acquisition de 2 ruches complètes au printemps 2018, deux autres ruches au printemps 2019 et deux autres encore au printemps 2020. Ces ruches ont été parrainées, baptisées et décorées par les enfants des deux écoles primaires. Grâce à l'implication d'apiculteurs assidus et passionnés, habitants et touristes ont pu observer chaque année l'extraction du miel lors des animations des « mardis du savoir-faire » et les enfants des deux écoles ont leur séance d'extraction du miel dès la rentrée. Des ateliers pour découvrir les bienfaits du miel dans l'alimentation quotidienne et pour la santé, sont proposés tout au long de l'année scolaire aux écoliers. La protection de l'abeille contre le frelon asiatique fait l'objet de séances d'animation dans les écoles et sur les marchés publics, avec distribution de pièges, aux enfants, aux aînés et à tout public.

Au travers de ces ateliers, la commune veut sensibiliser adultes et enfants à l'apiculture, au miel, et à la protection de la nature et de la biodiversité. Outre les deux abeilles du label APIcité, la commune a obtenu en 2018 le premier prix de la biodiversité au concours départemental de l'environnement de l'Aveyron. En juin 2019, elle a été nommée au concours « Villes de Miel », organisé par l'association Eco-maires, pour la qualité de son miel et ses actions en faveur de la protection de l'environnement et en octobre 2020 elle vient d'obtenir le Grand Prix Spécial du Jury des assises de la biodiversité pour la qualité de son miel et pour les nombreuses actions en faveur de l'environnement. En novembre 2019, le miel du rucher communal a obtenu la médaille d'or du meilleur miel de l'Aveyron pour son miel de châtaignier. Le véritable enjeu est bien de permettre à la population de devenir à la fois acteur et ambassadeur de pratiques environnementales vertueuses, de s'approprier le label, et de porter avec fierté au-delà du territoire et par-delà les années, les valeurs citoyennes et environnementales que représente ce label.



## DÉMARCHE EXEMPLAIRE

### **HOUEMONT** (54) – 2 249 habitants



Première labellisation en 2018

Dans le cadre de sa charte du développement durable, la Ville de Houdemont souhaite accentuer ses efforts en matière de protection de la biodiversité et soutenir les initiatives et les acteurs qui s'engagent dans cette voie. C'est pourquoi elle souhaite structurer et formaliser sa politique biodiversité à travers un écrit fédérateur. Afin que de nombreux Houdemontais partagent les objectifs de la politique biodiversité, il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la population en accordant une attention particulière aux enfants dont l'adhésion est porteuse de nouveaux comportements pour demain. L'ensemble des acteurs du territoire, y compris les entreprises du parc d'activité Nancy Porte Sud et du secteur public, devra être rendu attentif aux enjeux liés à la biodiversité.

Maintenir et protéger la biodiversité, notamment les milieux les plus sensibles. La connaissance sans l'action reste un exercice intellectuel sans effet sur le réel. Il importe donc d'identifier les cibles sur lesquelles une action est possible au niveau local, d'élaborer et mettre en œuvre des plans d'action et d'en évaluer les effets afin de réguler les actions futures.

La Ville de Houdemont a créé un groupe de travail biodiversité rassemblant autour de ce centre d'intérêt commun des élus, des habitants impliqués, des représentants d'associations et de l'école primaire. Ce groupe a pour mission de préciser la politique biodiversité de la Ville en élaborant un diagnostic partagé des enjeux du territoire relatifs à la protection de la nature, aux incidences des activités humaines et aux évolutions nécessaires à la préservation de notre environnement. En élaborant un diagnostic partagé des enjeux du territoire relatifs à la protection de la nature, aux incidences des activités humaines et aux évolutions nécessaires à la préservation de notre environnement. En proposant une politique de biodiversité pour la Ville en tenant compte des compétences communales et en s'inscrivant plus largement dans la politique de développement durable de la communauté urbaine du Grand Nancy. Et enfin en déclinant cette politique en plans d'actions annuels conformes aux objectifs définis et précisant les acteurs, les moyens utiles et le calendrier des actions.





## DÉMARCHE EXEMPLAIRE

### LANILDUT (29) – 973 habitants



Première labellisation en 2018



Lanildut, commune rurale maritime située à 25 km à l'ouest de Brest dans le Finistère, est logée sur les rives de l'Aber Ildut. Plusieurs actions sont menées avec les élus et les bénévoles :

- > depuis 35 ans une matinée verte est organisée pour nettoyer les espaces naturels comme le port, les plages et les chemins,
- > des plantations d'arbres, fruitiers et mellifères, ont été réalisées pendant 5 ans au camping à 500 mètres du bourg et dans un site proche d'un espace naturel,
- > depuis dix ans un arbre fruitier est planté pour célébrer les naissances de l'année précédente avec le conseil municipal jeunes (CMJ).

En 1985, la commune obtient le label CPRB (Communes du Patrimoine Rural de Bretagne) qui mentionne que les talus tapissés de fleurs naturelles et les chemins boisés doivent être maintenus et entretenus. La commune entretient ses espaces naturels, un peu sauvages, en faisant un élagage tardif pour protéger les insectes pollinisateurs.

Pour créer du lien avec les habitants et les parents d'élèves, il y a 2 ans, un jardin partagé a été installé à l'entrée de l'école avec la plantation de framboisiers, fraisiers, cassis, groseilles et légumes. La commune n'utilise plus de pesticides pour l'entretien des espaces verts et a mutualisé avec d'autres communes voisines l'achat d'un désherbeur thermique. Elle a encouragé ses agents à se former aux techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires. Elle sensibilise ses habitants par des animations auprès des enfants de l'école, à la bibliothèque et lors de diverses actions de communication (bulletin communal, diffusion de documentaire «Demain» à l'espace culturel Henri Queffelec...).



## DÉMARCHE EXEMPLAIRE

### LA FLÈCHE (72) – 14 956 habitants



Première labellisation en 2018



Deuxième ville du département, ville centre de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, sous-préfecture et chef-lieu de circonscription, La Flèche évolue au sein d'un Pays d'Art et d'Histoire. Premier pôle touristique de la Vallée du Loir, La Flèche compte un patrimoine bâti remarquable : le Prytanée National Militaire du XVII<sup>e</sup> siècle, ancien collège royal, la chapelle Notre-Dame-des-Vertus du XII<sup>e</sup> siècle, le prieuré Saint André, le moulin de la Bruère du XIV<sup>e</sup> siècle pour sa partie la plus ancienne, la chapelle de la Providence, le château des Carmes, le pavillon Fouquet de La Varenne, des hôtels particuliers du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles, ... Et un riche patrimoine naturel : La Vallée du Loir (Natura 2000), les lacs de La Monnerie, la Réserve Naturelle Régionale des Marais de Cré sur Loir-La Flèche, de vastes espaces boisés traversés par 50 km de sentiers de randonnée pédestre...

La ville de La Flèche a développé une politique d'aménagement urbain depuis 1995 qui vise à embellir le cadre de vie des habitants à valoriser son image, notamment auprès des touristes. L'effort déployé par les jardiniers municipaux est récompensé par l'obtention des 3 fleurs du jury régional, et ceci chaque année depuis 1995. Dans cette même optique, La Flèche est membre du réseau des «Plus Beaux Détours de France» et apparaît en 2018 dans le Guide du Routard. En effet, ayant pris conscience dès la fin des années 90 de l'importance de préserver l'environnement, elle a su très tôt intégrer la notion de la nature en ville, pour arriver à une gestion de ses espaces publics sans pesticides en 2011. C'est à cette époque que pour accompagner cette politique en faveur de la biodiversité et de la protection de la ressource en eau, elle a créé son rucher municipal à vocation conservatoire et pédagogique, ceci en étroite collaboration avec L'Union Syndicale Apicole Sarthoise (USAS).





## DÉMARCHE EXEMPLAIRE

### LA GRIGONNAIS (44) – 1 698 habitants



Première labellisation en 2016

La commune est engagée depuis quelques décennies dans une politique de développement durable. Elle a mené pendant toutes ces années différentes actions :

- > Trois arrêtés ont été pris contre la culture d'OGM, l'utilisation du Fipronil et Imidaclopride, et plus récemment en 2016 contre les néonicotinoïdes.
- > Initiation d'une lettre aux députés de Loire Atlantique, cosignée par plusieurs dizaines de Maires, Vice-Présidents du Conseil métropolitain, et élus du Département pour signifier notre refus à la réautorisation de certains pesticides.
- > Une politique de la gestion des espaces verts a été réfléchiée en concertation avec les services techniques de la mairie. Dans le domaine de l'énergie, nous avons mis en place une chaudière à bois alimentée par du bois local pour chauffer les bâtiments publics (mairie, salle de spectacle, restaurant scolaire, école publique).



- > Pour continuer dans notre démarche de développement durable, un rucher communal s'est créé en 2017, qui organise tout au long de l'année des animations pédagogiques. En 2019, le Rucher a déménagé au sein de la nouvelle micro ferme pédagogique communale (Poules, moutons, abeilles).

### MARCKOLSHEIM (67) – 4 300 habitants



Première labellisation en 2018

Marckolsheim, une ville à vivre ! Située dans le sud du Bas-Rhin, proche de la frontière allemande, en Alsace, la commune de Marckolsheim s'engage à garantir au quotidien, un meilleur cadre de vie à ses habitants. Pour ce faire, elle protège et développe la biodiversité de ses espaces naturels (prairie fleurie, verger, trame verte). Elle s'engage et protège également ses ressources naturelles en utilisant aucun produit phytosanitaire. La quantité d'eau et d'énergie nécessaire à l'entretien des espaces verts est également réduite. De nombreux évènements annuels y sont organisés comme le concours de fleurissement des maisons et balcons, mais aussi la Journée Verte, dédiée au broyage, compostage et fleurissement.



Enfin, le cadre de vie des habitants est amélioré par une plus grande diversité d'espaces verts et de paysages comme les jachères fleuries, la trame verte et bleue, lieu idéal pour nos abeilles. La ville possède deux ruches, parrainées par le Conseil Municipal des Enfants ainsi qu'un rucher école pour la formation et la sensibilisation des écoles et des apiculteurs. Marckolsheim regorge de sites naturels comme la forêt Rhénane, l'île du Rhin et la Digue des Hautes Eaux et canal du Rhône au Rhin. Concours des villes et villages fleuris : Marckolsheim possède 4 fleurs.



## DÉMARCHE EXEMPLAIRE

### PERNES-LES-FONTAINES (84) – 9 500 habitants



Première labellisation en 2016



Depuis des années, la ville de Pernes les Fontaines est très engagée dans la défense des pollinisateurs et la protection de l'environnement. Première ville du département du Vaucluse à mettre en place un rucher municipal en collaboration avec l'opération «Abeille, sentinelle de l'environnement», elle a adopté depuis 2009 zéro phyto dans ses espaces verts et est classée «ville sans OGM». Un deuxième rucher pédagogique a été depuis mis en place à la colonie de vacances que possède la ville dans le Mont Ventoux. Les Espaces verts de la ville privilégient des plantations mellifères ou pollinifères et encouragent les habitants à faire de même (un espace paysagé thématique ouvert autour du rucher des Fontaines permet à tous de découvrir les essences à privilégier).

Un rucher-conservatoire de l'abeille noire a été installé au printemps 2020 dans un Espace Naturel Sensible sur le territoire de Pernes les Fontaines. Ce projet municipal vise à étudier l'implantation de colonies d'abeilles noires dans des ruches troncs et divers types de ruches conventionnelles. En collaboration avec le Syndicat des Apiculteurs du Vaucluse, la ville organise chaque année (sauf 2020 pour raison de Covid) une journée de sensibilisation auprès des enfants des écoles, 350 élèves en moyenne participent à divers ateliers pédagogiques préparés par les services municipaux et le Syndicat. Depuis 7 ans, ces mêmes acteurs organisent le dernier dimanche de septembre un marché au miel et aux saveurs qui regroupe quelque 25 exposants dont (20 apiculteurs du Vaucluse, Drôme, Bouches du Rhône et Hautes Alpes). Toutes ces actions en faveur de l'abeille et de la biodiversité ont permis de nouveaux engagements dans les restaurants scolaires de la ville, labellisés par Ecocert « label en cuisine bio » premier niveau en 2017 puis deuxième niveau depuis 2020.



## DÉMARCHE EXEMPLAIRE

**TARBES** (65) – 42 000 habitants



Première labellisation en 2016



La ville de Tarbes est véritablement inscrite dans une volonté de végétalisation de ces espaces publics en favorisant et en garantissant une démarche de développement durable. Cette dernière est prégnante dans les projets nouveaux et intégrés dans toutes les réflexions d'aménagement. Toutes les équipes sont animées par la prise en compte de la biodiversité au quotidien dans l'entretien des espaces, des végétaux... Tarbes en tant que préfecture des Hautes Pyrénées se veut être moteur dans ce domaine et c'est pourquoi la collectivité s'est dotée d'un programme visant à l'enseignement de cette thématique au scolaire.

Depuis 2007 ce sont donc plus de 10 000 enfants qui ont suivi un cycle de 3 ans sur le développement durable en partenariat avec l'Éducation Nationale notamment. La ville développe également un programme « Tarbes écoresponsable » afin d'appréhender au mieux avec le filtre du développement durable les différentes thématiques : eau, déchets, biodiversité, énergie...





## DÉMARCHE EXEMPLAIRE

### TOUL (54) – 16 113 habitants



Première labellisation en 2018



Nichée au cœur des vignobles des Côtes de Toul et située à 15 minutes de Nancy, Toul est la quatrième ville de Meurthe & Moselle. Ville animée et résolument tournée vers l'avenir, la ville de Toul dispose d'un cadre de vie particulièrement agréable, mêlant un patrimoine architectural important, une forte présence de l'eau et des espaces verts et fleuris répartis dans toute la cité :

- > la richesse de son patrimoine architectural et historique attire les touristes à qui Toul dévoile généreusement ses trésors au gré de promenades insolites : la cathédrale Saint-Etienne et son cloître, la Collégiale Saint-Gengoult, les fortifications Vauban, l'Hôtel de ville - ancien palais épiscopal, les collections du Musée d'Art et d'Histoire ....
- > la diversité de son patrimoine vert, son implication dans de nombreux domaines lui ont valu d'être récompensée par l'attribution de labels et de distinctions honorifiques. Quelques exemples : label national 4 fleurs des Villes Fleuries, label Pavillon bleu, label Ville sportive Grand Est 2020/2024, label Ville active et sportive, label Terres de jeux 2024, label APIcité®, distinction Commune Nature (Trois Libellules) ...

Enfin, la préservation de la biodiversité, la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, la démarche 0% pesticide, la création de jardins partagés et familiaux, l'installation d'un rucher, l'introduction de l'éco-pâturage dans la gestion de certains espaces verts urbains... sont autant d'actions qui caractérisent la démarche de la ville et affirment les valeurs qu'elle porte dans le domaine du développement durable.

Le rucher, composé de cinq ruches réalisées par l'atelier participatif Bricol' Bois, est installé depuis juin 2015 sur le site des Ateliers municipaux (360, rue du Champ de Foire) à proximité des serres municipales. Le suivi et l'exploitation de ce rucher est confié au syndicat professionnel APIEST, partenaire de la ville.



# DÉMARCHE REMARQUABLE



## DÉMARCHE REMARQUABLE

### AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE (60)

84 305 habitants



Première labellisation



Compiègne est une ville qui a la chance de voir la 3e forêt domaniale de France débiter à l'orée de son centre-ville. Le lien avec la nature est dans son histoire et a construit son identité. La Ville et son agglomération se sont naturellement toujours engagées dans des démarches environnementales et dans des vecteurs forts : première ville en Europe à mettre en place la gratuité des bus en 1975, transports des déchets par train dans un centre de tri ultra-performant, pôle d'excellence autour la chimie du végétal...

Notre action spécifique sur les abeilles est une réalité qui s'organise depuis 10 ans. Sensibilisation, production de miel, installations de ruches, lutte contre les frelons asiatiques ou encore récupération gratuite des essaims sont des opérations menées avec conviction et une belle résonance. Les abeilles sont un des symboles utilisés par les rois et les empereurs qui ont séjourné dans notre château. Les voir de nouveau valoriser le Compiégnois est le signe d'une continuité pour une ville attachée à sa riche histoire et tournée vers les enjeux de demain. C'est une vision globale autour de l'écologie qui est menée au niveau de l'agglomération et avec les intercommunalités voisines.





## DÉMARCHE REMARQUABLE

### BOHAL (50) – 850 habitants



Première labellisation en 2018

Bohal est une petite commune rurale de 845 hectares avec 850 habitants. «Bohal naturellement» est le slogan de notre commune depuis plus d'une vingtaine d'année ; les aménagements réalisés sont dans le souci d'une préservation du patrimoine naturel. Bien desservie par les infrastructures, elle a choisi un développement maîtrisé en conservant son caractère rural et vivant, Sans que cela soit son objectif premier, lauréate au concours des villes et villages fleuris, elle a obtenu une seconde fleur en 2016. Herbicides et pesticides ne sont plus utilisés depuis nombres d'années pour l'entretien des espaces publics malgré le peu de moyen des services techniques : utilisation d'un désherbeur thermique, désherbeur à eau chaude, récupération du feuillage et du broyage des végétaux. mise en place de la gestion différenciée des espaces publics, plantation de vivaces.

Au niveau pédagogique, une sensibilisation des habitants à la préservation de la biodiversité est régulièrement effectuée par le biais du bulletin municipal, du site internet, d'actions ponctuelles : journée écocitoyenne, lutte contre le frelon asiatique. La mise en place du rucher en 2017 permet des rencontres avec les habitants par l'organisation des visites de ruches, et de soirées à thèmes sur la vie du rucher et des abeilles et leur environnement, et de faire prendre conscience de l'importance à protéger notre milieu de vie. Les moments organisés avec les enfants de l'école Saint Gildas d'autant que le thème de l'année est «la biodiversité», et notamment lors de l'extraction du miel, sont riches et appréciés, et permettent souvent la découverte d'un bon miel !



### BRESSE VALLON (01) – 2 307 habitants



Première labellisation

La commune de Bresse Vallons est née le 1er janvier 2019 du projet commun des communes historiques de Cras sur Reyssouze et Etrez. Elle est membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B), créée en 2017. Commune semi-rurale, Bresse Vallons est située dans le département de l'Ain en Région Auvergne Rhône Alpes. La Commune de Bresse Vallons a créé un bassin d'écroulement qui associe la fonction de rétention, ainsi, qu'un lieu de promenade, de rencontre, de culture (création d'un théâtre de verdure) et de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité. C'est à ce titre que nous avons implanté un rucher pédagogique (3 ruches) sur la partie sud du tènement ainsi qu'un parcours pédagogique (l'APIbalade) qui est en cours d'élaboration. De plus la commune héberge un arboretum, un espace naturel sensible («l'étang de Bizadan»), ainsi que plusieurs kilomètres de haies bocagères dont l'une d'entre elles est située en lisière du bassin d'écroulement.





## DÉMARCHE REMARQUABLE

### CASTELNAU-DE-MÉDOC (33) – 5 000 habitants



Première labellisation en 2018



La commune de Castelnau-de-Médoc est une commune idéalement située au cœur de la nature, entre terre et mer, entre la Métropole Bordelaise et la côte océan ponctuée de vastes lacs médocains. Elle ouvre la porte du Pays Médoc, de la route des vignes et des châteaux, et du tout nouveau Parc naturel régional Médoc, territoire d'exception reconnu pour la richesse et la qualité de son patrimoine naturel, culturel, paysager et architectural.

Depuis l'été 2015, la ville s'est engagée dans la démarche zéro phyto et a mis en place une sensibilisation des habitants à accepter la flore spontanée ou la présence de mauvaises herbes. Les services techniques ont ainsi développé des méthodes alternatives de gestion sur l'ensemble des espaces publics. Dans le jardin de la bibliothèque, un projet pédagogique et écologique se développe une année sur deux, un labyrinthe de fleurs pédagogique et éphémère. En alternance un potager pédagogique anime également ce lieu.



Ces projets permettent d'accompagner parents, enfants, écoles ou centres d'animation sur le chemin de la biodiversité. Autour différentes attractions comme l'hôtel à insectes se sont développées.



## DÉMARCHE REMARQUABLE

### CLERMONT-FERRAND (63) – 142 686 habitants



Première labellisation en 2016



La Ville de Clermont-Ferrand entend jouer un rôle dans la préservation de la biodiversité. Elle a noué des partenariats avec plusieurs associations telles que le Conservatoire d'Espaces naturels d'Auvergne (CEN), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), l'union nationale de l'apiculture française (l'UNAF) qui s'inscrivent notamment dans sa volonté de préserver tout ce qui concourt à la qualité environnementale. Depuis 2010, la Ville et l'UNAF sont liées par une convention. Par l'engagement de la Ville dans le programme « Abeille sentinelle de l'environnement », Clermont-Ferrand veut sensibiliser les Clermontois au rôle essentiel des abeilles dans le maintien de la biodiversité mais aussi évaluer l'état de notre environnement quotidien. En 2010, la Ville possédait 6 ruches puis 8 ruches en 2016 et enfin 10 ruches depuis 2018 installées dans 2 parcs, labellisés refuge LPO et sur le site de Theix, site à vocation pédagogique. Ces 2 premiers parcs, « 0 phyto » depuis plusieurs années, sont les premiers sites de la commune où la gestion différenciée des espaces verts a été mise en oeuvre. Cette démarche a été accompagnée par la LPO Auvergne et le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) qui ont réalisé un diagnostic de la faune et de la flore et fait des propositions de gestion.

En 2016, le site de côtes de Clermont a obtenu le label « Espace naturel sensible ». Un plan de gestion quinquennal a été adopté, sa mise en place est suivie par le CEN Auvergne.

En 2016 puis en 2018, la Ville a obtenu le label APIcité® « 2 abeilles » pour sa démarche remarquable grâce à sa politique locale en matière de protection des pollinisateurs. En 2017, la Ville a également signé avec la Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer une convention dans le cadre de des territoires à énergie positive pour la Croissance verte (TEP-CV) qui encourage notamment également à promouvoir la biodiversité.

La Ville a aussi signé une convention Ecocité « Ville de demain, programme d'investissement d'avenir » comprenant notamment la restauration du corridor écologique « Les Vaugondières-Puy Long-Gaillardat-Crouël ». 2018 : Afin de renforcer la place de la nature en ville et d'encourager le développement de la végétalisation du domaine public par une démarche participative, Clermont -Ferrand s'est inscrite dans le dispositif « Ici, on sème », permis de végétaliser proposé par la métropole. Le quartier des Vergnes, inscrit au Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) possède de nombreux atouts pour devenir un quartier prioritaire pour la biodiversité (parc, 110 parcelles de jardins familiaux, jardin partagé, proximité immédiate de la plaine du bédard et de la rivière éponyme, mobilisation de nombreuses actions dont les projets ont un lien avec la biodiversité).



## DÉMARCHE REMARQUABLE

### LA GARDE (83) – 25 126 habitants



Première labellisation

La Commune de La Garde s'est engagée politiquement en matière de protection des pollinisateurs, et plus particulièrement des abeilles. Ses actions ont commencé avec une gestion raisonnée des espaces verts et le zéro phyto puis ce sont étendues avec l'établissement de conventions de mises à disposition de terrains appartenant à la commune au profit d'apiculteurs et d'une sensibilisation du public lors de la semaine de l'abeille, organisée au début de chaque saison automnale depuis 2017. Les enfants sont également sensibilisés tout au long de l'année grâce aux interventions, dans les écoles et centre de loisirs, d'apiculteurs (interventions financées par la commune).



### LAMONTÉLARIÉ (81) – 70 habitants



Première labellisation en 2018

Notre collectivité maintient et veut conforter son engagement en faveur du développement durable et de la protection de la biodiversité grâce aux actions suivantes : notre collectivité participe au concours Villes et Villages Fleuris depuis 2014 (2<sup>e</sup> prix en 2014 et 2015, 3<sup>e</sup> prix en 2016 ainsi que le prix spécial « végétalisation des cimetières », 2<sup>e</sup> prix en 2017, le 1<sup>er</sup> prix en 2018 et le 2<sup>e</sup> prix en 2019).

La mise en place d'un rucher communal lors du printemps 2018 est actuellement composé de cinq ruches et les récoltes sont offertes en dégustation aux administrés.

- > Dans un périmètre se situant autour de la mairie, nous avons planté 20 arbres fruitiers, principalement des pommiers, et avons créé un jardin partagé. Nous avons installé des hôtels à insectes ainsi qu'un refuge à chauve-souris fabriqué par nos soins avec l'aide du CPIE du Haut Languedoc.
- > Pour ce qui concerne l'objectif O Phyto, nous avons obtenu le label « Terre saine ». Notre forêt communale est toujours labellisée PEFC et a obtenu le trophée du premier Sylvotrophée organisé dans notre région par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Ce trophée est décerné au propriétaire forestier dont le jury composé de sylviculteurs, écologues et usagers, a pu évaluer la qualité de la meilleure gestion mise en œuvre.
- > Après nous être porté candidat auprès du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour l'appel à initiatives 2018 « Implantation de couverts à base de plantes messicoles d'origine sauvage et locale », le jury nous a sélectionné et quatre zones ont été semées.





## DÉMARCHE REMARQUABLE

### MENDE (48) – 12 735 habitants



Première labellisation en 2017

Mende est le chef-lieu de la Lozère, ville préfecture au centre du Département. La Lozère dispose d'une altitude moyenne la plus élevée de France et compte une densité de population la plus faible. Mende s'inscrit dans cette ruralité, et offre en parallèle tous les services. Soucieuse de son environnement, la ville s'engage dans de nombreuses démarches visant à protéger ses espèces et espaces. Que ce soit au niveau de ses documents d'urbanisme, de la gestion de ses espaces verts ou des actions et manifestations organisées, Mende témoigne son attachement à l'environnement, et aux pollinisateurs.



### MÈZE (34) – 12 000 habitants



Première labellisation en 2018

Mèze est située en Occitanie dans le département de l'Hérault. Elle est membre de la communauté d'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée. Blottie entre garrigue, vignes et étang de Thau, elle cultive avec fierté son caractère méditerranéen, forgé au fil des siècles et des civilisations qui s'y sont succédées depuis l'Antiquité. La protection de son milieu naturel, le développement durable et l'amélioration constante du cadre de vie est systématiquement au cœur de l'action municipale depuis plusieurs décennies. La nouvelle équipe municipale souhaite accélérer l'action déjà engagée en faveur de la protection de l'environnement avec une politique volontariste portée également par les citoyens et les forces vives de la collectivité. Mèze va devenir une Eco-cité, c'est à dire une ville solidaire, attractive et durable ; une ville émancipatrice dans laquelle les citoyens sont, aux côtés de la collectivité, acteurs du bien vivre ensemble, et enfin une cité responsable vis-à-vis des enjeux planétaires et de l'urgence écologique. Nos objectifs sont de lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, favoriser la cohésion sociale, l'épanouissement humain et la transition vers une économie circulaire.



Nous voulons au-delà de cette nouvelle labellisation mettre en place un **Plan Abeille** qui sera transversal aux différentes priorités de l'action municipale pour la période 2020 - 2026, qui sont :

- > Protéger l'étang de Thau (défense de la pêche et de la conchyliculture, amélioration des réseaux pluviaux et d'assainissement, préservation de la biodiversité aquatique)
- > Manger sain, bio et local (augmentation de la part de produits bio et locaux dans la restauration collective, lutter contre le gaspillage alimentaire, faciliter l'installation d'agriculteurs et d'éleveurs grâce à un guichet unique d'information sur les terrains disponibles - municipaux et privés - sur les aides financières et les circuits de distribution, accompagner les agriculteurs et les jardiniers amateurs vers une agriculture raisonnée, tendre vers l'agroécologie et protéger la biodiversité locale, créer des jardins forêts)
- > Organiser la mobilité douce (création de la voie verte du Pallas, développement et sécurisation des pistes cyclables et des zones de stationnement, mise en place de navettes inter quartiers et d'une navette maritime entre Mèze et Sète)
- > Favoriser la transition énergétique (création d'un parc photovoltaïque sur une ancienne décharge, augmentation du nombre de véhicules électriques et des ampoules basses consommation, isolation des bâtiments municipaux)



## DÉMARCHE REMARQUABLE

### MONTBONNOT SAINT-MARTIN (38) – 5 134 habitants



#### Première labellisation

La commune de Montbonnot Sain-Martin est située dans un cadre exceptionnel dans la vallée de l'Isère à 10 km de Grenoble. Elle fait partie de la communauté de communes « Le Grésivaudan ». La commune bénéficie de près de la moitié de son territoire en zone agricole ou naturelle dans la plaine de l'Isère. C'est à cet endroit que sur des terrains communaux, elle a construit une ferme communale et a mis à disposition, via un bail rural environnemental, cet outil de travail complet (3 hectares) à un couple de maraichers en agriculture biologique et à un apiculteur lui aussi labélisé AB et bénéficiaire de la marque « Is Hère ». Cette ferme joue un rôle pédagogique important en partenariat avec le lycée horticole et agricole voisin et a permis de reconstituer un pôle de production alimentaire de qualité à proximité des habitants qui se déplacent en nombre lors des ventes à la ferme. A proximité, des jardins familiaux (85 parcelles) fonctionnent depuis maintenant 10 ans sans intrants chimiques de synthèse.

La commune a également contribué à la création d'une association locale d'apiculture (2011) afin d'accompagner les apprentis apiculteurs dans leur démarche. Cette association atteint maintenant plus de 50 adhérents et joue un rôle important de sensibilisation auprès des enfants des écoles. La commune lui a dédié 2 terrains communaux afin d'y implanter ses ruchers. Elle a aussi accompagné la création d'une association d'arboriculture et lui a dédié 3 vergers conservatoires qu'elle avait initiés et qui sont maintenant gérés par les adhérents avec son aide. Afin de marquer son engagement fort en faveur de l'abeille et la protection de la biodiversité dans son ensemble, la commune organise le premier week-end d'octobre depuis maintenant 10 ans un temps fort : la « fête des abeilles, du miel et de la nature ». Jusqu'à 15 apiculteurs locaux, amateurs ou professionnels viennent vendre leur production dans le respect d'une charte qui interdit toute revente. Les associations locales d'apiculture et d'arboricultures sont présentes ainsi que les deux syndicats apicoles de l'Isère. Ils animent cette fête avec des démonstrations d'extraction de miel, des jeux en direction des enfants.



Par ailleurs, les services techniques de la ville ont depuis longtemps, banni les pesticides de l'entretien des espaces verts, les fauches différenciées ont été adoptées, les zones humides cartographiées afin de les préserver, des parcs ont été créés dans un esprit le plus naturel possible, des bois alluviaux ont été rachetés afin de permettre à la biodiversité de s'y réinstaller (étude par un bureau spécialisé), des centaines de mètres de haies ont été plantées. Un partenariat avec la LPO et le département a permis d'agrandir un Espace Naturel Sensible par l'adjonction d'un étang naturel permettant d'accueillir de nombreux oiseaux migrateurs. Un site d'observation accessible aux personnes à mobilité réduite est en cours d'élaboration. Les trois écoles de la ville et le parc de la mairie sont des « refuges LPO ». De nombreux nichoirs ont été installés en collaboration avec cette association.



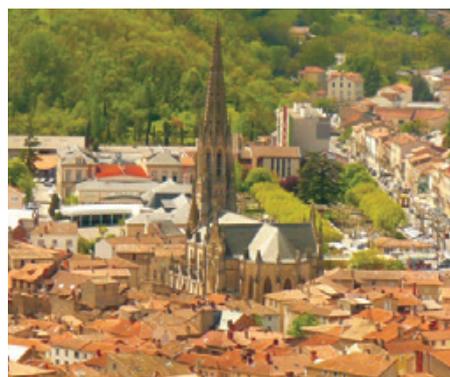
## DÉMARCHE REMARQUABLE

### SAINT-AFFRIQUE (12) – 9 000 habitants



Première labellisation en 2018

Au sein du Parc naturel régional des Grands Causses, Saint-Affrique, commune de près de 9 000 habitants en Sud-Aveyron, est une petite ville dynamique en zone rurale peu dense. Les familles y trouvent près de 130 associations, établissements scolaires, services pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, un hôpital, divers professionnels de santé, des équipements sportifs et culturels... Cette qualité de vie et la valorisation de son tissu agricole (essentiellement des éleveurs ovins lait pour la production de Roquefort, mais également des maraîchers, des producteurs de simples, des apiculteurs) passe par une haute qualité de la production et de l'environnement. La communauté de communes du Saint-Affricain (près de 14 000 habitants) a donc défini sa compétence développement durable en mettant en avant la lutte contre les pesticides, l'action en faveur de la biodiversité et des abeilles ainsi que la maîtrise de la demande d'énergie. Une partie de son territoire est labellisée UNESCO (paysage culturel de l'agro pastoralisme). La ville de Saint-Affrique et la communauté de communes travaillent de concert pour valoriser les initiatives visant le développement de l'apiculture : rucher école, miellerie, acquisition de ruches pédagogiques afin de sensibiliser les scolaires, aide à l'association apicole du Saint-Affricain (53 adhérents...). Afin d'offrir un cadre favorable, elles développent ou appuient diverses actions pour réduire les produits phytosanitaires, lutter contre les frelons asiatiques, développer les plantes mellifères ou encourager les agriculteurs bio et les circuits courts sur leur territoire (création d'une couveuse maraîchère bio, travail avec les agriculteurs pour la fourniture de repas bio aux cantines...). Elles accompagnent ainsi l'action de l'association apicole, du syndicat apicole, du lycée agricole et des producteurs de miel du territoire.



### SAINT-GILDAS DE RHUYS (56) – 1 700 habitants



Première labellisation en 2018

Située au sud de la Presqu'île de Rhuis, avec une façade sur l'Océan Atlantique de 11 km et une petite fenêtre sur le Golfe de 1,5 km, la commune de Saint Gildas de Rhuis s'étend sur une superficie de 1526 hectares, où vivent près de 1700 habitants à l'année. L'habitat se décompose en un gros bourg blotti autour de l'abbatiale et des hameaux disséminés dans la campagne à quelques kilomètres de distance. En période estivale, cette population est presque multipliée par dix, la commune comptant environ 70% de résidences secondaires. Son patrimoine naturel est varié, avec ses paysages maritimes, successions de falaises rocheuses et plages de sable fin. C'est sans doute ce qui lui a valu une étoile au guide vert en 2016. Depuis de nombreuses années, la commune adopte des bonnes pratiques d'environnement et de sauvegarde de la nature. La reconnaissance « O phyto », les plantations de longue durée avec les bulbes de printemps jusqu'à la floraison automnale des asters, et même des hellébores pour l'hiver, la protection des haies bocagères des chemins classés, la création de trames vertes et bleues, le classement de zones sensibles sont autant d'actions entreprises pour la protection de l'environnement et par conséquent de tous les êtres vivants que ce soit dans le règne végétal ou le règne animal. La commune possède donc beaucoup d'atouts pour postuler pour ce label, tremplin d'une meilleure communication en faveur des abeilles.





## DÉMARCHE REMARQUABLE

### SAINT-MANDÉ (94) – 22 737 habitants



Première labellisation en 2016

En 2008 la Ville de Saint Mandé est récompensée de la Marianne D'or, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, pour sa politique en faveur de l'environnement et du développement durable. Depuis 2009, La Ville de Saint-Mandé mène des actions de sensibilisation à la protection des insectes pollinisateurs. Depuis 2012, la Ville a mis en place le partenariat avec l'UNAF, notamment pour le suivi du rucher communal, composé de 6 ruches. Chaque année, la Ville organise, avec le partenariat avec l'UNAF, des actions de sensibilisation des enfants et des adultes à ce sujet. Pour ce faire, des animations sont mises en place dans les centres de loisir périscolaires. Une collecte et la distribution du miel aux Saint-Mandéens est organisée chaque année lors de la fête des jardins.



La Ville de Saint-Mandé fait aussi figure de précurseur pour sa démarche contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. Depuis 2013, en effet, toutes les écoles élémentaires sont équipées de bornes de tri afin de sensibiliser et responsabiliser les enfants. Depuis la mise en place de ce dispositif, environ 98 500 litres de biodéchets ont été collectés et transformés en 21 800 kWh d'énergie renouvelable et 66,6 tonnes de fertilisants naturels. La Ville participe également au concours «Villes et Villages fleuris» (2 fleurs). Le rucher et une salle communale sont mis à disposition de l'UNAF pour les formations des apiculteurs. En 2018, la Ville a été récompensée par le label «APIcité» 2 abeilles pour sa démarche remarquable en faveur de la protection des pollinisateurs. La Ville de Saint Mandé a fait le choix de remplacer la totalité de son parc d'éclairage public par de nouvelles lanternes équipées de LED. En 2017 le Ville reçoit la médaille de bronze au Concours de miel de la Métropole du Grand Paris et renouvellement de la 2ème fleur au concours Régional des Villes et Villages fleuris.

Trois salons urbains ont d'ores et déjà été organisés axés sur la promotion des véhicules propres et la mise en place du premier label "ville amie des covoitureurs\*". Cette initiative a d'ailleurs été récompensée par le label CoP21 décerné par Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie mais aussi par une Marianne d'Or Développement Durable. La re-végétalisation de l'avenue du Général de Gaulle et de l'avenue Pasteur avec des arbres et arbustes mellifères (sorbier des oiseleurs, poirier à fleurs, érables champêtres, saules...) en 2019 et 2020 augmente l'offre pour les pollinisateurs. 2019 délibérations pour engager la transition écologique et généraliser la re-végétalisation des espaces urbains disponibles de la commune.



## DÉMARCHE REMARQUABLE

### SAINT-MAURICE (94) – 15 000 habitants



Première labellisation en 2018

Riveraine de Paris, bordée par la Marne et le bois de Vincennes, Saint-Maurice pratique un urbanisme à taille humaine et protège son patrimoine naturel et architectural. La ville a à cœur de préserver son âme de village en sensibilisant chacun à un comportement citoyen et aux pratiques en faveur de la protection de l'environnement. Labellisée en 2018 (1 abeille), Saint-Maurice a vu sa démarche en faveur des abeilles et autres pollinisateurs reconnue par l'UNAF. C'est au travers de sa gestion raisonnée des espaces verts, du passage en zéro pesticide, de sa mobilisation en faveur des pollinisateurs et de la participation des citoyens et partenaires associatifs sur des actions de développement durable que la commune garantit une belle qualité de vie à ses habitants.



### SOULTZ-LES-BAINS (67) – 982 habitants



Première labellisation en 2018

Soultz-les-Bains est un village situé à 30 km plein ouest de Strasbourg, aux pieds des collines sous-Vosgiennes, à une altitude comprise entre 250 et 300m. Entouré de coteaux de grès et de calcaire, il est niché dans un étranglement de la Vallée de la Mossig et de la colline du Jesselsberg. Ses terres, essentiellement de nature argilo-calcaire, sont propices à la culture de la vigne et au développement des collines sèches dans lesquelles s'épanouissent une faune et flore remarquables. L'empiètement du construit sur son ban communal est relativement faible, une large part des 355ha étant composée de vignes, de cultures céréalières, d'espaces boisés, de vergers et de prairies. Le village est traversé par la célèbre Route des Vins d'Alsace, dont le point de départ se situe à une dizaine de kms du village. Le hameau de Biblenheim, rattaché à la commune, étend le ban communal dans sa partie Nord.



Soultz les Bains est engagée depuis des années dans la préservation de ses espaces naturels (Acquisition foncière de l'espace remarquable du Jessleberg (6Ha) démarrée il y a 25 ans, classement en zone ZNIEFF (30% du ban communal) et gestion confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens). Elle est également engagée dans la préservation de la biodiversité : création d'un abri à chauve-souris, d'abri à insectes, préservation des murs de pierres sèches, implantation de 2 mares d'accueil d'espèces aquatiques locales (crapaud, tritons... en 2020). Labellisée commune «zéro phyto» avec ses 3 libellules, la commune s'est engagée tout naturellement en 2017 vers la labellisation Apicité afin de mettre en avant sa démarche de préservation de la faune et la flore et particulièrement des pollinisateurs. Elle prévoit également l'ouverture des négociations avec le monde agricole pour une zone ZNT élargie.



## DÉMARCHE REMARQUABLE

### SAINT-PIERRE-D'AMILLY (17) – 530 habitants



Première labellisation en 2016



Aux portes du marais Poitevin et de la forêt de Benon, la Commune de Saint Pierre d'Amilly est située au carrefour d'axes routiers à 20 minutes de Niort, 30 de La Rochelle et Rochefort et à 10 mn de l'A10. La commune est rurale de 1980 ha et 530 habitants, elle s'ouvre à une urbanisation raisonnée pour laquelle un PLU-I a été validée en 2019. Les municipalités précédentes avaient mis en place plusieurs axes d'orientation :

- > la labellisation de notre école comme première Eco école ([www.eco-ecole.org/](http://www.eco-ecole.org/)) rurale du département, la plantation d'un arboretum sur un terrain de plus de 3000m<sup>2</sup> mais également un verger au cœur même du village.
- > réponse à un appel à projet Api(e)cole soutenu par la fondation Lune de miel qui impliquait notre école dans le cadre des TAP (travaux d'activités périscolaires).
- > participation à l'appel à projet de la région Poitou Charentes pour le financement de ruches communales. Cette initiative s'est accompagnée de la création d'une association pour la promotion des abeilles (api-amilly : <https://apiamilly.wordpress.com/> ).
- > réponse et déploiement de projets dans le cadre de la trame verte et bleue soutenue par la région Nouvelle Aquitaine : diagnostic poussé sur flore et faune et continuité écologique sur la commune ce qui a permis de sensibiliser la population aux actions favorisant les pollinisateurs
- > plantation de haies bocagères respectant les objectifs de biodiversité pour les pollinisateurs (avec le projet EVA de la chambre d'agriculture 17 et l'agence de l'eau) impliquant les habitants (25 bénévoles, 450 m de haies en 2019, 1400 m prévus en 2020).
- > la nouvelle municipalité, au-delà la poursuite de ces activités, lance un programme consistant à répertorier tous les terrains communaux pour y apporter de la biodiversité sous la forme la plus appropriée. Lancement d'un projet consistant à passer de statut ZNIEF en ENS (Espace naturel Sensible) un ensemble de clairières calcicoles d'un fort intérêt floristique à proximité des ruches de l'association Api-Amilly.



## DÉMARCHE REMARQUABLE

### THIONVILLE (57) – 42 000 habitants



Première labellisation en 2016



La ville Thionville, par sa démographie, est la deuxième ville de Moselle avec 42 000 habitants. Elle est située au cœur du sillon mosellan et au carrefour européen entre la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne. Elle est ainsi à mi-chemin entre deux pôles urbains d'importance, à savoir Luxembourg-Ville et Metz.

L'équipe municipale forte de son expérience avec l'obtention dès 2016 du label APIcité® dans la catégorie «démarche remarquable» et du label « Villes et Villages Fleuris 4ème fleurs » lors du mandat précédent, s'est engagée dans une démarche de développement durable afin de préserver et mettre en valeur le patrimoine environnemental, paysager et historique. Ainsi, la ville de Thionville conforte le développement de son cadre de vie avec la création « d'un comité de Transition écologique » qui se donne trois objectifs prioritaires : constituer un dispositif d'aide, de réflexion sur les projets publics, privés citoyens ; promouvoir l'information et la formation au développement durable ; accompagner la mise en œuvre des actions citoyennes.

C'est avec une succession d'actions concrètes que la ville souhaite pérenniser sa labellisation:

- > Création d'une zone humide au Domaine de Volkrange.
- > Développement du verdissement du centre-ville : mise en place d'un jardin éphémère ayant pour thématique la préservation de la biodiversité, mur végétalisé, oasis.
- > Partenariat avec un tissu associatif et des apiculteurs pour la promotion de la production d'un miel local et la sensibilisation pédagogique sur la préservation de la biodiversité (distribution des pots de miel lors de la semaine du goût auprès des scolaires...).
- > Maintien des animations dédiées aux insectes pollinisateurs et à la sauvegarde de la biodiversité tels que «Rosy l'abeille en fête» et « le jardin de Napoléon ».
- > Développement constant du programme éducation à l'environnement durable auprès des scolaires et soutien technique de la ville pour la mise en œuvre d'un plan spirale aromatique pour attirer la biodiversité et les pollinisateurs sur un site scolaire.
- > Création de l'« application sport city tour » : un outil numérique de découverte de la Ville de Thionville favorisant les déplacements actifs, 4 Parcours thionvillois sont proposés aux utilisateurs au sein de l'application : un parcours présentant les différentes actions environnementales développées sur le territoire, un parcours pédagogique destiné plus particulièrement au public jeunes (dont scolaires et enseignants), un parcours permettant la découverte du patrimoine de la Ville et un parcours sportif.



## DÉMARCHE REMARQUABLE

### VILLEVEYRAC (34) – 3 850 habitants



Première labellisation en 2018



La commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de préservation de l'environnement et de la biodiversité. En effet le milieu naturel de Villeveyrac est riche, fragile et protégé avec plus de la moitié du territoire classé en zone Natura 2000. De plu, l'activité économique agricole y est très forte. Alliées inestimables des agriculteurs, les abeilles représentent donc, un élément indispensable au maintien d'une agriculture diversifiée et pérenne. Plusieurs actions sont menées dans ce sens comme la signature de conventions pour l'installation de plusieurs ruches sur la commune ou plantation de plusieurs hectares de jachères fleuries mellifères.

### VIRE-NORMANDIE (14) – 18 069 habitants



Première labellisation en 2018

Vire-Normandie dispose d'un territoire étendu, entre ville et ruralité.

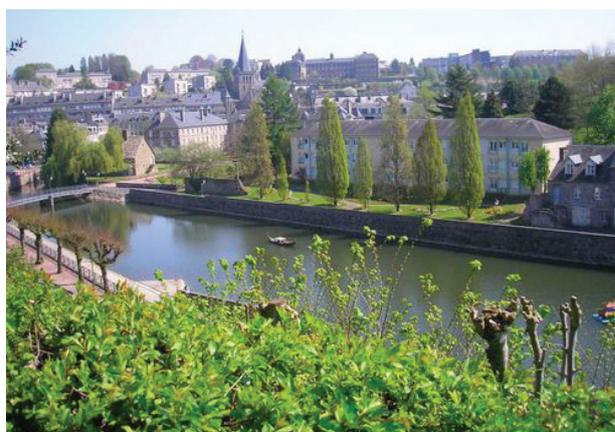
La collectivité a défini des sites d'implantation des ruches en partenariat avec : les écoles, les démarches quartiers, l'Union Nationale de l'Apiculture Française et certaines associations telle que l'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Les ruches servent de support à des projets pédagogiques ayant pour objet la sensibilisation du public au rôle pondérant des abeilles dans le processus de pollinisation et la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, la commune a initié la réalisation d'un jardin partagé et un hôtel à insectes.

#### **Mise en œuvre de l'éco-pâturage**

fin de favoriser la biodiversité et la création de liens sociaux entre les habitants, la Commune a mis en œuvre l'entretien des sites grâce à l'éco-pâturage au niveau des bassins de rétention dans les lotissements et les zones d'activités.

#### **Mise en œuvre d'un plan d'entretien différencié des espaces publics et achat de matériel adapté**

Depuis 2016, la Commune nouvelle de Vire Normandie est engagée dans une démarche partenariale avec la FREDON et l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre d'une politique de gestion différenciée des espaces verts (adhésion à la charte «zéro phyto», formation du personnel, audit des pratiques, troisième fleurs, acquisition de desherbeuses à eau chaude) ainsi que des desherbeurs au gaz.





## DÉMARCHE REMARQUABLE

### VITROLLES (13) – 34 089 habitants



Première labellisation en 2016

La Ville de Vitrolles mène depuis de nombreuses années une politique environnementale très engagée. C'est dans ce contexte que les actions, les plus emblématiques sont : le Projet de Rénovation Urbaine qui intègre de nombreuses avancées en matière de développement durable telles que le recours aux énergies renouvelables, la gestion des déchets ou encore des aménagements favorisant les modes de déplacements non polluants, que la trame verte et bleue s'agrandie, que le O phyto est mis en œuvre, que des hôtels à insectes sont installés partout à travers la ville, que des panneaux signalétiques invitent à faire attention à la faune vivante en milieu urbain. De nombreuses actions sont menées dans le domaine éducatif : un partenariat avec la LPO qui en



15 ans a permis la sensibilisation de plus de 12 000 écoliers, des conférences sur la biodiversité notamment locale, la création de jardins partagés et bien sûr le partenariat avec l'UNAF et les APIdays... En plus de toutes ces mesures, la ville souhaite renforcer la mise en place d'action en faveur du développement durable. Pour cela, la ville s'engage depuis plusieurs mois dans la transition écologique afin de diminuer son impact environnemental. Un plan d'actions est en cours d'élaboration avec des mesures sur la préservation de la biodiversité (gestion différenciée), l'économie d'énergie, la transition agroalimentaire favorable à une agriculture plus biologique et paysanne. La ville souhaite également mener un réel travail de concertation avec la population pour la mise en place de ces actions.

### VITRY-LE-FRANÇOIS (51) – 13 000 habitants



Première labellisation en 2018

Vitry-le-François, ville de 13 000 habitants, située au sud-est du département de la Marne, à une heure trente en TGV de Paris, peut être fière d'être une des portes sud du Champagne. Entourée des vignobles, de l'Argonne et ses forêts, du lac du Der-Chantecoq (plus grand lac artificiel d'Europe et grande réserve de biodiversité), Vitry-le-François recèle d'atouts majeurs qui attirent de plus en plus de touristes chaque année. Confrontée au déclin des industries traditionnelles, la Ville de Vitry-le-François s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus de reconversion de son économie dans le domaine des énergies renouvelables. Labellisée «Territoire à énergie positive pour la croissance verte», la commune s'investit dans le développement durable à travers des projets qui touchent à la fois au logement, aux modes de déplacement, à l'alimentation, à la production d'énergie, au traitement des déchets, etc. De plus, elle est engagée fermement dans la préservation de la biodiversité. C'est dans cette perspective qu'a été créé en 2012 un rucher municipal. Celui-ci compte aujourd'hui plus de 150 000 abeilles et produit chaque année près de 200 kg de miel. Ces ruches ont avant tout une vertu pédagogique. Elles permettent de sensibiliser la population, et en particulier les jeunes, à la nécessité de protéger les insectes pollinisateurs et donc les nombreuses plantes qui en dépendent. L'adhésion au label APiCité® est un moyen de mettre en valeur les efforts de la collectivité en faveur de la préservation de la biodiversité.



De plus, elle est engagée fermement dans la préservation de la biodiversité. C'est dans cette perspective qu'a été créé en 2012 un rucher municipal. Celui-ci compte aujourd'hui plus de 150 000 abeilles et produit chaque année près de 200 kg de miel. Ces ruches ont avant tout une vertu pédagogique. Elles permettent de sensibiliser la population, et en particulier les jeunes, à la nécessité de protéger les insectes pollinisateurs et donc les nombreuses plantes qui en dépendent. L'adhésion au label APiCité® est un moyen de mettre en valeur les efforts de la collectivité en faveur de la préservation de la biodiversité.



DÉMARCHE RECONNUE



## DÉMARCHE RECONNUE

### ARRIGAS (30) – 220 habitants



Première labellisation

Petite commune rurale du Gard, Arrigas se trouve dans le parc national des Cévennes. Une partie de son territoire est dans le cœur du parc. Depuis les dernières élections municipales, la commune s'engage de façon importante dans la transition écologique. Une commission extra-municipale "transition écologique" a vu le jour en août 2020. Elle compte 18 membres, et s'est donné pour missions prioritaires : zéro phyto, ABC de la biodiversité, réflexion sur la pollution lumineuse ( diminution de l'éclairage public) La commune est partenaire depuis le début du rucher tronc d'Arrigas, appartenant à Stéphane Libéri, qui a fait l'objet d'un épisode de la série télévisée «Les maîtres des abeilles»



### BAGNÈRES-DE-BIGORRE (65) – 8 300 habitants



Première labellisation en 2018



Bagnères de Bigorre est située au pied des Pyrénées, à 550 mètres d'altitude, près du Pic du Midi de Bigorre et des emblématiques cols d'Aspin et du Tourmalet, bien connus des amateurs de cyclisme. Toujours en mouvement, la Ville a néanmoins su préserver ses richesses ancestrales : un patrimoine bâti unique, une vie culturelle foisonnante, des traditions artisanales et gastronomiques ancrées dans son terroir. A la fois sous-préfecture et chef-lieu de canton, Bagnères de Bigorre couvre 12 600 hectares pour 8 300 habitants. C'est une commune à taille humaine, accueillante et dynamique, où il faut bon vivre.

La municipalité apporte également un soin particulier au cadre de vie des Bagnérais et à la préservation d'un patrimoine naturel d'une grande richesse. Ses espaces verts travaillent au quotidien à entretenir un patrimoine arboré riche et un fleurissement de qualité, grâce à des méthodes permettant un respect de la biodiversité, comme la gestion différenciée et la démarche zéro phyto notamment. Toutes nos actions en faveur de la biodiversité sont menées en synergie avec le Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement et le Conservatoire Botaniques des Pyrénées, tous deux basés sur la Commune, qui en est partie prenante.



## DÉMARCHE RECONNUE

### **BARJAC** (48) – 750 habitants



Première labellisation



Petite commune de la vallée du Lot au pied de la Margeride, Barjac a une vocation agricole et forestière. Une grande partie de la commune est en site Natura2000. Plusieurs agriculteurs sont passés dans une démarche bio et des apiculteurs de la commune ont installé plusieurs ruchers : simples amateurs ou pluri-actifs. Depuis cette rentrée, la commune s'engage dans cette voie en mettant à disposition une salle pour l'organisation des cours théoriques du rucher-école du GDSA48 à quelques kilomètres du rucher-école situé à Mende. Très sensible à la qualité de notre environnement et à sa biodiversité, la commune qui est animatrice du site Natura2000 veut continuer à montrer son engagement dans les défis environnementaux à travers le label Apicité.

### **BESSAN** (34) – 5 000 habitants



Première labellisation

Bessan est une commune de 5000 habitants située dans le département de l'Hérault en région Occitanie, à 13,6 km de Béziers et à 6,9 km d'Agde. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM). La commune de Bessan s'inscrit dans une région riche d'un important patrimoine naturel (faune, flore, biotopes...) dont il convient de tenir compte dans le cadre de projets d'aménagement et de développement afin de contribuer à sa préservation. De nombreuses actions sont menées par la commune en matière de respect de l'environnement et de développement durable. Ces actions portent principalement sur les économies d'énergie (participation au Défi Familles à Energie Positive ; participation «Au jour de la nuit» avec extinction totale de l'éclairage public durant 1 nuit ; organisation de conférences annuelles avec différents partenaires sur les travaux à réaliser en matière d'isolation et les aides possibles ; mise en place d'une borne de recharge électrique dans la commune; révision de l'ensemble de l'éclairage public ; création d'une charte avec les enfants du Conseil Municipal des Jeunes sur les bons gestes en matière d'économie d'eau et d'énergie ; implantation sur la commune de plusieurs parcs photovoltaïques; projet de réalisation d'un parking public de 300 places équipé d'ombrières photovoltaïques.....), le recyclage et la veille de la nature (sensibilisation notamment des enfants avec la participation d'une classe de CE1 au défi Recylum, création d'une charte de l'éco citoyen avec les enfants du Conseil Municipal des Jeunes, nettoyage annuel de la nature avec les scolaires et avec la population avec l'aide de l'association locale des chasseurs; nettoyage annuel des berges de l'Hérault avec l'association Project Rescue Ocean; opération de désherbage manuel des quartiers avec les habitants; opération «Le Marché à Vélo» pour sensibiliser les habitants à l'usage du vélo sur des déplacements courts, usage de verre réutilisables pour la fête locale annuelle en remplacement des gobelets plastiques jetables ; mise à disposition de terrains communaux pour l'implantation de ruches ; soutien des associations locales proches de l'environnement).





## DÉMARCHE RECONNUE

### BESSENAVY (69) – 2 344 habitants



Première labellisation

Bessenay est une commune de l'ouest lyonnais à environ 35 kms de la métropole régionale Lyon et 60 kms de Saint Etienne. La commune fait partie de la Communauté de Communes de l'Arbresle (CCPA). Bessenay a toujours été un pays essentiellement agricole produisant bétail, vin, céréales et fruits. La commune de Bessenay souhaite s'engager dans la démarche APIcité® : Riche de ses nombreux vergers (cerisiers, pruniers, pêchers, pommiers, poiriers, etc...) Bessenay doit préserver l'abeille qui par son rôle de pollinisatrice est un acteur incontournable dans cette économie. Agir pour l'environnement, facile à dire, plus difficile à se structurer, APIcité® permet d'être le fil conducteur. Continuer à sensibiliser les Bessenais à une évolution indispensable vers un environnement plus écologique.



### BOISSY-SAINT-LÉGER (94) – 16 098 habitants



Première labellisation en 2018



La ville de Boissy-Saint-Léger s'est engagée depuis deux ans dans la défense et le développement des abeilles. Notre commune présente des atouts pour mettre en place des ruchers communaux et les développer. De nombreuses actions ont été menées depuis notre première labellisation, d'autres sont encore en projet.



## DÉMARCHE RECONNUE

### CHÂTELAILLON-PLAGE (17) – 5 846 habitants



#### Première labellisation

Châtelailon-Plage est une commune littorale balnéaire au sein de l'agglomération de La Rochelle. Elle est située sur des terres altimétriquement basses, et présente sur sa façade Est d'importantes surfaces de marais abritant une biodiversité très riche. La commune participe activement à la préservation et à l'amélioration de la qualité de ces espaces en exploitant les aménagements de traitement qu'elle a réalisées et en assistant et finançant les porteurs de programmes d'entretiens pluriannuels intercommunaux. Elle travaille par ailleurs à la mise en valeur de ces grands espaces naturels relativement méconnus auprès du grand public. Le fleurissement des espaces urbains et l'entretien des espaces verts a toujours été une priorité, nécessitant la mobilisation de moyens humains et financiers importants pour une petite commune. La municipalité souhaite désormais renforcer les actions en matière de développement durable : zéro phyto total en 2021, fleurissement des pieds d'arbre, dispositions en faveur des pollinisateurs, sensibilisation du public, création et promotion des circulations douces, etc.



### COURNONSEC (34) – 3 426 habitants



#### Première labellisation

Bâti sur une colline, entre plaine agricole et garrigue, Cournonsec, petit village situé à l'est de l'Hérault en zone Natura 2000 et Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, s'emploie, depuis de nombreuses années, à la protection de son patrimoine naturel. Avec les moyens dont elle dispose, la commune a engagé, et continue de mener des actions concrètes afin de garantir la préservation de la biodiversité, dont les abeilles constituent des actrices fondamentales pour la pollinisation.



- > En collaboration avec Montpellier Méditerranée Métropole, une Fête du Miel est organisée depuis 10 ans dans la commune, ayant vocation à souligner le rôle primordial de l'abeille et de l'apiculture dans la préservation des équilibres naturels et les enjeux de la pollinisation. La commune peut se prévaloir d'un tissu économique autour de l'abeille riche de savoirs-faire : une entreprise entièrement dédiée à l'apiculture (Apiways), et installation en cours de la miellerie « l'art de miel » tenue par une famille de passionnés souhaitant réaliser un partage de connaissances et d'expériences dans un cadre pédagogique autour de l'abeille, du laboratoire d'élevage de reines et du jardin botanique. Le milieu apicole est bien vivant. Un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) approuvé. Des formations de personnel technique pour le développement de plantes mellifères, mais aussi administratif pour sensibiliser le citoyen au « zéro phyto ».
- > La gestion de plusieurs 50 hectares de terrains par le Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc Roussillon (CEN-LR) avec l'introduction de brebis. Des programmes de sensibilisation au travers des journées « terre et solidarité », des chasses aux trésors sur le thème environnement, des sorties LPO, des actions régulières de « nettoyage de la nature », des animations auprès du scolaire par la LPO, le CEN-LR et une abeille joueuse en structure de jeu d'extérieur pour la plus grande joie des enfants de la maternelle.



## DÉMARCHE RECONNUE

### EVECQUEMONT (78) – 800 habitants



Première labellisation

De par sa situation géographique exceptionnelle, notre village domine le canton des Mureaux. Plus de la moitié du territoire communal est occupé par la forêt de l'Hautil. Ces forêts offrent un environnement exceptionnel pour les pollinisateurs avec une diversité importante d'arbres mellifères (acacia, tilleul, châtaignier...) que nous souhaitons développer davantage par la plantation de divers arbres fruitiers. Evéquemont est entré au Parc Naturel du Vexin Français le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La nouvelle équipe municipale souhaite renforcer la sensibilisation des habitants sur l'urgence de protéger les pollinisateurs par diverses actions en lien, entre autres, avec nos apiculteurs (interventions régulières à l'école, ateliers de fabrication et d'installation de pièges de frelons asiatiques, conférences...)



### FRANCONVILLE-LA-GARENNE (95) – 36 762 habitants



Première labellisation

Commune au patrimoine vert, Franconville est située dans le département du Val d'Oise au cœur du Bassin Parisien au Nord-Ouest de Paris, dans un ensemble naturel dénommé la Vallée de Montmorency à 17 km de la capitale. Historiquement, Franconville est réputée pour son cadre de vie, le tiers de la surface communale de 619 hectares est composé d'espaces verts naturels et aménagés (bois, parcs, jardins), enrichis d'un bois de 55 hectares, elle offre à ses habitants de beaux lieux de promenade et d'observation de la nature.

La préservation de l'environnement n'est pas un simple mot ou une posture à Franconville. Nous avons pris soin de préserver le Bois des Eboulures de toutes constructions en 1985, évitant les grandes voies routières et les constructions d'immeubles qui avaient été projetés par l'Etat. Nous avons choisi de développer notre patrimoine naturel en augmentant le nombre de plantations dans nos quartiers, installer des hôtels à insectes dans les parcs municipaux afin de renforcer la sensibilisation des habitants à la biodiversité, organiser des jardins partagés pour impliquer les habitants dans la valorisation de leur environnement et signer une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux. Chaque aménagement urbain (rénovations, travaux de voirie, constructions) s'accompagne depuis des années d'un programme spécifique de fleurissements et de plantations. Le PLU répond à un principe directeur : conforter la présence végétale dans la Ville. Est prévu notamment le remplacement systématique de tout arbre coupé sur la Ville. Un virage est pris vers la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs afin de préserver la biodiversité. Sur l'initiative des Conseils de Quartier, la Municipalité a pris en charge l'installation, en Ville, d'un rucher géré par une association franconvilloise.





## DÉMARCHE RECONNUE

### LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78) – 31 164 habitants



#### Première labellisation

La municipalité du Chesnay-Rocquencourt s'est engagée dans une démarche de préservation de ses espaces naturels et de valorisation de sa biodiversité. Créant et protégeant des réservoirs de biodiversité constitués par les milieux naturels préservés de ses parcs forestiers, de ses parcs publics et de son Arboretum. Cela s'accompagne également par la gestion raisonnée des espaces publics en faveur de la biodiversité : pratique du fauchage tardif, suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires, mise en place d'éco-pâturage sur certaines zones herbées, plantation d'arbustes et massifs mellifères. La municipalité est également force d'information en biodiversité auprès de ses habitants grâce à de nombreux ateliers et animations écocitoyennes, par la créations de jardins partagés et d'un jardin pédagogique, construction d'hôtels à insectes, valorisation des apiculteurs de la commune lors des fêtes, marchés et animations communales, publication dans chaque édition du mensuel municipal d'une rubrique écocitoyenne pour promouvoir les pratiques individuelles en faveur de la biodiversité végétale ou animale.



### LEIGNÉ-LES-BOIS (86) – 598 habitants



#### Première labellisation

La commune de Leigné-Les-Bois est située à l'extrême Nord de la Région Nouvelle Aquitaine, au Nord Est du département de la Vienne et aux confins du Poitou et de la Touraine. Elle est située à une altitude variant de 80 à 142 mètres. Elle est composée de son bourg et de 58 lieux dits. Il s'agit d'une commune rurale située sur le plateau du Pleumartinois. Depuis fin 2015, nous avons entamé la démarche zéro pesticide. En 2016, nous avons adhéré à la charte 'commune sans pesticide' puis nous avons atteint le dernier niveau de cette charte en 2017. Le 21 mars 2018, nous avons obtenu le label national terre saine qui nous a été remis lors d'une manifestation organisée à Paris, par le ministère de la transition écologique et solidaire et par l'agence française pour la biodiversité, ceci en présence du Sénateur Labbé porteur de la loi du même nom. Compte tenu de notre engagement pour la protection de la biodiversité et de l'environnement et notamment de notre engagement pour la protection des ressources en eau, la commune est distinguée par le jury des trophées de l'eau Loire-Bretagne le 23 juillet 2019 à Orléans. Dans la suite logique pour la protection de la biodiversité, nous avons décidé de créer notre rucher communal en mai de cette année. C'est ainsi, que nous installés deux ruchettes avec des abeilles de race buck-fast et une ruche en paille avec des abeilles noires locales.





## DÉMARCHE RECONNUE

### MALATAVERNE (26) – 2 051 habitants



#### Première labellisation

Au sud de la Drôme rhodanienne, le village de Malataverne est situé dans un écrin de verdure que la lavande illumine ; ses 1668 hectares sont répartis au pied de trois reliefs : Roucoules, Montchamp et Navon à la végétation déjà méditerranéenne. Le massif des Courriasses, situé à l'extrême Sud de Roucoules, constitue une véritable frontière naturelle dont le biotope atypique permet d'abriter une flore préservée et protégée par le CREN (Centre Rhône-Alpes des Espaces Naturels) : le cytise à longues grappes, l'iris nain, l'asphodèle rameuse... Avec Montchamp, situé de l'autre côté des voies de circulation, ils forment les deux vantaux naturels des portes de la Drôme Provençale. Les précédentes équipes municipales ont déjà beaucoup œuvré pour la qualité environnementale.



- > Malataverne fut ainsi la première commune du Sud Drôme à obtenir le label "Commune sans pesticide" niveau 3, en 2018, avec désherbage à la houe maraîchère ;
- > Elle fut précurseur aussi en installant des containers semi-enterrés pour les ordures ménagères, limitant ainsi les déplacements des camions collecteurs ;
- > Depuis le 20 mars 2013, elle éteint son éclairage public entre 23 h et 6h afin de lutter contre la pollution lumineuse ;
- > Le 14 juin 2018 a été inaugurée la station d'épuration à lits plantés de roseaux ;
- > Et depuis 2009 des repas bio sont servis une fois par semaine à la cantine.

La nouvelle équipe municipale confirme ces choix et en développe de nouveaux : ainsi elle soutient activement la création d'un rucher associatif qui permettra une pratique intergénérationnelle de l'apiculture et toute une animation autour des abeilles et de la biodiversité : conférences auprès des scolaires et de la population, expositions à la bibliothèque, plantation d'arbres et de fleurs mellifères, piégeage des fondatrices des nids de frelons asiatiques au printemps... Elle souhaite également poursuivre le développement de pistes cyclables et de voies de circulation douce...

### MONTAUD (34) – 999 habitants



#### Première labellisation

Montaud, commune de 999 habitants, est labellisée «Zéro phyto» et vient d'être reconnue par l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie en tant que «Territoire engagé pour la nature» :

- > Action **Agir** Biodiversité : le rôle des insectes pollinisateurs
- > Action **Connaître, informer, éduquer** : programme périscolaire pour la transition écologique « penser local pour agir global »
- > Action **Valoriser** : restauration de la source du Salaison.

La municipalité est attachée à la ruralité et la qualité de vie. Elle mise sur la défense des pollinisateurs et la protection de la ressource en eau, soucieuse de mener à bien des actions en faveur de la biodiversité et faire émerger des initiatives citoyennes (atelier apicole collectif, poulailler et jardins partagés).





## DÉMARCHE RECONNUE

### NÉOULES (83) – 2 800 habitants



#### Première labellisation

La commune de Néoules marque sa volonté municipale d'inscrire le développement durable dans sa politique. Dès décembre 2009, le Conseil Municipal de la commune a délibéré pour lancer une démarche Agenda 21. Durant 10 ans, l'Agenda 21 a été la colonne vertébrale des actions liées au développement durable de la commune. Grâce à l'investissement de tous les acteurs, 90 % des actions ont été menées à bien et notre Agenda 21 a été reconnu officiellement par l'Etat. Néoules va donc non seulement poursuivre sa politique de développement durable mais aussi l'inscrire dans la dynamique territoriale au travers du plan climat air énergie territorial (PCAET), du projet alimentaire territorial (PAT) et du contrat de transition écologique Provence-VERTE Verdon (CTE).



### ODARS (31) – 903 habitants



#### Première labellisation

Odars se trouve dans le département de la Haute-Garonne situé en région Occitanie. La commune est rattachée à la communauté d'agglomération du Sicoval et fait partie de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Odars est une commune rurale située dans la deuxième couronne Toulousaine. La protection de notre qualité de vie et de la biodiversité est un enjeu majeur pour notre commune notamment avec la mise en place depuis les dernières élections d'une commission environnement et développement durable. Déjà 4 apiculteurs et au moins une cinquantaine de ruches sont installés sur notre commune. Autrefois les grandes cultures étaient prédominantes sur notre territoire, et sous l'initiative de particuliers et des agriculteurs, ces grandes cultures se sont diversifiées notamment avec la mise en place de prairies naturelles et de champs de luzerne de semence. Ces prairies accueillent aujourd'hui de nombreux chevaux mais aussi un élevage de lamas, des ovins et une ferme pédagogique (château de Bergues). Ces évolutions favorisent la sauvegarde de l'abeille qui joue un rôle essentiel dans la pollinisation de nos cultures et de nos jardins. L'objectif de ce label est de valoriser notre politique locale en matière de protection des pollinisateurs mais aussi de lutter contre les prédateurs (frelons asiatiques). Notre action a aussi pour but de sensibiliser les agriculteurs à une conversion Bio en associant abeille et culture notamment en favorisant la transhumance des ruches auprès des cultures. L'autre objectif est de sensibiliser notre jeune public et notamment les enfants, à la protection de l'abeille et de son environnement, en intervenant et en délivrant des informations dans le cadre péri scolaire en lien avec les équipes pédagogiques.





## DÉMARCHE RECONNUE

### ORMOY-LA-RIVIÈRE (91) – 981 habitants



Première labellisation

Ormoyn la rivière est un village rural d'un peu moins de 1000 habitants où les espaces verts et naturels sont nombreux. Les zones agricoles et non urbaines représentent 90% du territoire. L'objectif premier de la commune est de maîtriser la croissance urbaine pour assurer le développement durable du village et la préservation des espaces naturels. Les villageois (au travers les actions du secteur associatif et des projets scolaires) sont sensibilisés au sujet de la biodiversité et des enjeux environnementaux.



### PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (22) – 4 201 habitants



Première labellisation



La commune de Pléneuf-Val-André est une cité balnéaire de 1884 avec un très beau front de mer et un pays bocagé et vallonné parsemée de landes et de zones humides répertoriées ainsi que des bois et bien sur des zones agricoles . La commune a une renommée touristique et de beaux atouts de par son patrimoine et sa nature. Son climat tempéré océanique permet d'avoir une très belle diversité de faune et de flore. Nous souhaitons mettre la protection de l'environnement et bien sur des pollinisateurs au centre de notre démarche de développement car l'avenir de nos enfants ne pourra passer à notre sens que par là. Nous avons des apiculteurs très investis sur notre commune (au nombre de neuf) et nous mettons à leur disposition des terrains communaux. La politique de fleurissement a été revue afin de favoriser les plantes mellifères et persistantes en régulant au maximum l'arrosage.



## DÉMARCHE RECONNUE

### SAINT-GERVAIS-LES-BAINS (74) – 5 677 habitants



Première labellisation en 2018



Commune diversifiée regroupant 4 villages et plusieurs hameaux, Saint-Gervais se déploie depuis le Fayet et ses 580 mètres d'altitude jusqu'au sommet du Mont-Blanc à 4808, 72 mètres. Site emblématique aux panoramas époustouffants, la commune a le privilège d'inclure sur son territoire une partie importante du massif du Mont-Blanc et son sommet. Elle se doit donc d'être exemplaire quant à la valorisation de son patrimoine naturel. Depuis 2001, à côté de vastes programmes de rénovation et réhabilitation des bâtiments communaux (églises baroques, maison forte de Haute-Tour, équipements scolaires et sportifs, etc...), la commune a mis en œuvre une politique de valorisation des espaces naturels à travers notamment l'enfouissement des réseaux secs, a mise en place du tri et des centres de collecte semi-enterrées. Parallèlement en moyenne et haute montagne, des actions essentielles ont été entreprises pour sensibiliser les promeneurs et les alpinistes au respect du milieu naturel et montagnard. C'est ainsi qu'est né en juin 2004 la campagne « La montagne à l'état pur » devenue depuis le fil conducteur de toutes les actions publiques. Engagée depuis 2001 dans une démarche de développement global, alliant amélioration du cadre de vie des habitants et hôtes de la commune, respect du patrimoine au sens large et engagement dans des actions de développement durable : l'obtention de la labellisation « 4 fleurs » en 2009 a été la reconnaissance de 8 années d'un travail d'équipe quotidien entre l'ensemble des services communaux et les élus. En 2015, à 2000 mètres d'altitude a eu lieu un chantier exceptionnel qui a rendu sa splendeur à la Voie Royale d'ascension du Mont-Blanc. Il s'agit de la démolition de l'ancienne soufflerie militaire du Mont-Lâchât et la renaturation du site. Cette restauration d'un espace de prairies alpines exceptionnelles est l'un des nombreux aboutissements de la politique de préservation du patrimoine naturel de Saint-Gervais. Permettre à la biodiversité de se réappropriier les territoires de montagne qui ont été trop souvent maltraités par le passé est l'objectif que l'équipe municipale s'est fixée.





## DÉMARCHE RECONNUE

### SAINT-JUNIEN (87) – 11 500 habitants



#### Première labellisation

Seconde ville du Département de la Haute-Vienne, située à 30 km à l'ouest de Limoges, Saint-Junien est la commune-centre du troisième pôle économique du Limousin dans lequel l'industrie du papier carton est très présente. La ville doit sa renommée au gant de cuir qu'elle fabrique depuis le Moyen-âge et dont elle fournit aujourd'hui 60 % de la production nationale. Le travail du cuir, l'émail et la porcelaine lui valent d'être labellisée « Ville et métiers d'art ».



Un cadre naturel préservé : Saint-Junien propose tous les avantages de la ville à la campagne. Elle s'inscrit dans une partie de la vallée de la Glane qui a fait chavirer le cœur de nombreux artistes grâce à la beauté de ces paysages. Pleine nature à deux pas du centre-ville, le site Corot, classé Znieff (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique faunistique et Floristique), est très apprécié des pêcheurs, randonneurs et géocacheurs.

Valorisation de l'image de marque de la ville : Par la dynamique du fleurissement mise en place depuis de nombreuses années, la ville de Saint-Junien a été honorée par l'attribution de trois récompenses au niveau régional au Concours des Villes et Villages Fleuris (première fleur en 1999 / deuxième fleur en 2004 / troisième fleur en 2010 / 2013 / 2016 Prix spécial du Jury pour la mise en valeur du vieux cimetière / Maintien de la troisième fleur en 2019).

#### Accompagner la politique environnementale de la ville

La création d'un rucher municipal, a été initiée au printemps 2013, avec l'installation de 9 ruches sur trois sites. Une convention avec une association locale, permettant de mettre en place des actions de vulgarisation et de sensibilisation auprès des jeunes du Conseil Municipal d'Enfants et des élèves des écoles de Saint-Junien sur la diminution des insectes butineurs et sur les conséquences engendrées. Suite à une forte mortalité des abeilles, seulement 3 ruches ont pu être maintenues.

Le service des Espaces Verts, dans une démarche écologique, utilise la technique du paillage pour une partie de ses massifs de plantes annuelles et d'arbustes. Une action est en cours afin de prévoir le broyage et compostage de l'intégralité des déchets verts produits par le service, pour réintroduction en milieu naturel. Depuis des années, de nombreux dispositifs d'arrosages intégrés ont été implantés, permettant ainsi un gain de temps de main d'œuvre. L'objectif principal est d'obtenir un meilleur rendu des arrosages des plantations et favorisant ainsi une économie d'eau.





## DÉMARCHE RECONNUE

### SAINT-ROME-DE-CERNON (12) – 925 habitants



#### Première labellisation

Au sein du Parc naturel régional des Grands Causses, le village de Saint-Rome-de-Cernon, commune de près de 925 habitants en Sud-Aveyron, est une petite ville dynamique en zone rurale peu dense. Cette qualité de vie et la valorisation de son tissu agricole (essentiellement des éleveurs ovins, lait pour la production de Roquefort, mais également des maraîchers, des producteurs de simples, des apiculteurs) passe par une haute qualité de la production et de l'environnement. C'est pourquoi la communauté de communes du Saint-Affricain, à laquelle nous adhérons, (près de 14 000 habitants) a défini sa compétence développement durable en mettant en avant la lutte contre les pesticides et l'action en faveur de la biodiversité et des abeilles ainsi que la maîtrise de la demande d'énergie. Une partie de son territoire a été labellisée par l'UNESCO (paysage culturel de l'agro pastoralisme).



Le village de Saint-Rome-de-Cernon et la communauté de communes travaillent de concert pour valoriser les initiatives visant le développement de l'apiculture : rucher école, miellerie, acquisition de ruches pédagogiques afin de sensibiliser les scolaires, aide à l'association apicole du Saint-Affricain. Afin d'offrir un cadre favorable, nous avons opté pour le zéro phytosanitaire, lutter contre les frelons asiatiques, développer les plantes mellifères ou encourager les agriculteurs bio et les circuits courts sur leur territoire (création d'une couveuse maraîchère bio), création d'une cantine circuit court et bio, création d'une zone expansion de crue avec plantation d'arbres mellifères et nectarifères, (plus de 200 sujets) avec étude du fleurissement étalé de mars à novembre et plantation d'arbres à miel (34), location de 177 ha à un agriculteur bio pour le pastoralisme.

### SALIÈS (81) – 842 habitants



#### Première labellisation

Saliès est une commune périurbaine de l'agglomération d'Albi. Son paysage est un paysage hybride entre un paysage rural et urbain. Il offre encore les qualités d'un paysage rural proposant des grands espaces de nature cultivée. Le nouveau PLU de la commune a su maîtriser l'étalement urbain.

Saliès s'est engagée dans la voie du développement durable en participant à conserver le caractère rural tout en favorisant le lien, les échanges au travers d'un dynamique respectueuse de l'environnement et plus participative.

S'appuyant sur la loi «zéro phyto» et l'arrêt du glyphosate en janvier 2017, la commune a commencé un nouvel aménagement de ses espaces : couverture végétale des accotements et talus, espaces de biodiversité, fauchage raisonné, broyage, paillages, jachères fleuries...

En installant des ruches, la commune de Saliès souhaite améliorer sa biodiversité locale par l'apport de pollinisateurs, sensibiliser la population et notamment les enfants aux enjeux de celle-ci et aussi démontrer que la biodiversité peut être créatrice de lien social.





## DÉMARCHE RECONNUE

### SENONCHES (28) – 3 100 habitants



Première labellisation

Communes des Forêts du Perche et du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Perche. Elle vient d'obtenir le label « 3<sup>e</sup> fleur » décernée par les « Villes et Villages Fleuris » et organise chaque année un concours « Maisons fleuries » en intégrant une mention spéciale « plantes mellifères ». Elle est également labellisée « Station verte de vacances ». Sa forêt, véritable patrimoine naturel, est une des plus grandes de France. Dans ce contexte, la municipalité a porté le projet de restauration du château de Senonches, classé Monument Historique, en créant un espace muséographique interactif et pédagogique consacré à la découverte de l'écosystème forestier et des richesses de la forêt.



En parallèle de l'exposition permanente, de nombreuses activités pédagogiques autour de la faune et de la flore sont proposées aux familles ainsi qu'aux écoles de la région. C'est dans cette dynamique qu'en 2018, la municipalité a accepté de collaborer avec le CETA «Abeille noire» de l'Orne en devenant «Rucher Conservatoire de l'Abeille Noire». Pour rendre ce projet viable, deux élus municipaux ainsi qu'une collaboratrice de l'espace muséographique ont été formés à l'apiculture pendant 1 an afin d'assurer le suivi du rucher de manière autonome. En 2020, une ruche pédagogique a été installée à l'extérieur de l'espace muséographique afin d'enrichir ses activités pédagogiques mais aussi dans le but de sensibiliser les visiteurs à la protection de ces insectes pollinisateurs. Aujourd'hui, le rucher Conservatoire «Abeille Noire» de la commune de Senonches compte 15 ruches à son actif. Cette année, l'espace muséographique propose une exposition pédagogique et ludique très appréciée du public sur le monde des abeilles. Mieux la connaître, mieux la protéger et la préserver sont les fils conducteurs de cette exposition, en finissant bien sûr par la dégustation du miel de Senonches.

### TRAMOYES (01) – 1 752 habitants



Première labellisation

Aujourd'hui Tramoyes est un village «rurbain» de 1752 habitants avec trois apiculteurs, une chèvrerie, un GAEC et deux éleveurs de volailles et de porcs auxquels s'ajoutent sept agriculteurs soucieux d'une agriculture raisonnée. Ce village rural s'est développé avec l'arrivée d'une population citadine appréciant et portant les valeurs du monde rural et du « manger local ». Depuis 2018, la nouvelle équipe municipale a la volonté d'insuffler une dynamique au niveau de ses habitants sur tous les domaines touchant à l'environnement et à la transition écologique.

Identifier des axes essentiels à la préservation de la biodiversité nous conduit à soutenir les actions des apiculteurs locaux et par là même à préserver les abeilles domestiques et sauvages. Un nouvel appel et une sensibilisation de nos administrés est lancé par notre support périodique « Le Petit Tramoyen ».





## DÉMARCHE RECONNUE

### TRÉVOU-TRÉGUIGNEC (22) – 1 500 habitants



Première labellisation en 2018

La commune de Trévou-Tréguignec, forte de ses plages, de Trestel, du Royau, se situe sur la côte de Granit Rose entre Perros-Guirec et Paimpol, face à la Réserve Nationale Naturelle des Sept-Iles. Depuis 2018 date à laquelle elle a décroché le label APicité pour la première fois, les élus n'ont pas cessé de sensibiliser la population à un certain nombre de démarches diverses visant à protéger l'abeille.

- > Les enfants des deux écoles (publique et privée) ont reçu une formation sur l'abeille avec transport d'une ruche en classe et nombreuses démonstrations. Les adultes ont également pu prendre part à un cours sur un rucher installé sur une ferme bio de la commune.
- > animations naturalistes / l'effet Papillon dans le marais
- > comptage des oiseaux et des chauves-souris avec l'Atlas de la Biodiversité
- > incitation à l'arrêt des herbicides et des pesticides dans les jardins
- > information sur la semaine du Développement Durable
- > création de talus dunaires sur le littoral
- > fauchage raisonné des bords de route et en projet plantation de fruitiers dans un lotissement communal : éco exemplarité de la collectivité (fauchage, zéro-phyto, pose de lampadaires solaires...)
- > éducation anti-gaspillage à la cantine avec projet d'installation d'un composteur et création d'un poulailler communal de 2 à 3 poules près de la restauration scolaire et de la restauration de la Résidence Autonomie
- > Lutte contre le frelon asiatique avec réunion d'informations, publication de recommandations, comptage des reines, participation à la dépense pour enlèvement des nids, encouragement des agriculteurs bio
- > Création de circuits vélos en projet (en 2020-2021) incitation au fleurissement des pieds de murs par le biais de la Newsletter hebdomadaire et du bulletin municipal bi-annuel
- > végétalisation du cimetière, installation de 2 centres de tri et de collectes de déchets semi-enterrés
- > installation de bacs à marées pour collecter les déchets nuisibles aux animaux, obtention du Pavillon Bleu d'Europe chaque année depuis 2015, dossier de labellisation «villes et villages étoilés» en cours en 2020
- > valorisation avec le Conseil départemental du **marais de Trestel** ; création de passerelles en bois permettant l'accès aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) Le marais est riche d'une flore et d'une faune exceptionnelle dont l'Agrion de Mercure, réalisation de poubelles en bois avec tri sélectif et pose à toutes les entrées de toutes les plages, création d'un pôle nautique à ossature bois, travail sur la pose d'une chaudière bois pour alimenter en chaleur plusieurs bâtiments communaux .



Toutes ces réalisations, tous ces projets montrent combien les élus sont très sensibles à la biodiversité et sont conscients que «si les abeilles venaient à disparaître, l'humanité n'aurait plus que quatre années devant elle» Le sort de l'Humanité est bien lié à celui des abeilles.



## DÉMARCHE RECONNUE

### VERSONNEX (01) – 2 247 habitants

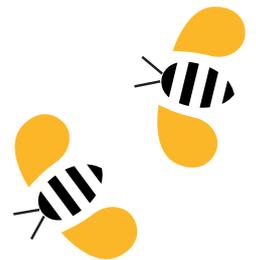


Première labellisation



Versonnex n'utilise plus de pesticide pour l'entretien de ses espaces verts depuis 2014. Une formation a été effectuée par le responsable de nos agents communaux, des actions de sensibilisation auprès du grand public et des jardiniers amateurs ont été menées en parallèle. Un plan de désherbage communal et une gestion différenciée a été réalisé avec le bureau d'étude de paysage Hélianthème. Parmi ces autres actions menées sur la commune nous pouvons citer

- > création d'une AMAP en 2014, installation de jeunes maraichers en bio en 2016
- > mise en place d'un TAP et d'un jardin partagé en 2016
- > mise en place d'un rucher pédagogique et de jachères fleuries en 2017
- > réhabilitation de mares pour des espèces endémiques de grenouilles en 2018
- > enherbement du vieux cimetière en 2018
- > signature de la charte Frapna pour un éclairage raisonnée en 2018
- > installation d'un jardin d'entraide sur un terrain communal en 2020
- > mise en place d'une convention pour l'installation de moutons sur la commune pour l'entretien des espaces verts (écopastoralisme)



Le label

**API** cité®

COLLECTIVITÉS  
LABELLISÉES EN 2019  
Par ordre alphabétique et catégorie



## DÉMARCHE EXEMPLAIRE



Fraisse-sur-Agout (34) • Louveciennes (78) • Orcival (63) • Saint-Dié-Des-Vosges (88) • Savigny-Le-Temple (77)

## DÉMARCHE REMARQUABLE



Alvignac-les-Eaux (46) • Asnières-sur-Seine (92) • Bailleul-sur-Thérain (60) • Beaufay (72) • Beauvais (60) • Boé (47) • Breuillet (91) • Caylus (82) • Châlons-en-Champagne (51) • Château-Thierry (02) • Châtillon-sur-Chalaronne (51) • Combs-la-Ville (77) • Dourdan (91) • Limours (91) • Mondeville (14) • Montfermeil (93) • Nancy (54) • Nérigean (33) • Perrigny (39) • RUEIL-MALMAISON (92) • Saint-Amand-Montrond (18) • Soudan (79) • Talant (21) • Tréguieux (22)

## DÉMARCHE RECONNUE



Argentat-sur-Dordogne (19) • Bozouls (12) • Cazouls d'Hérault (34) • Chenôve (21) • Ecole-Valentin (25) • Gorrion (53) • Le Rheu (35) • Les Pieux (50) • Livarot-Pays d'Auge (14) • Ludon-Médoc (33) • Narbonne (11) • Noyon (60) • Ploemeur (56) • Saint-Bonnet Elvert (19) • Saint-Martial Entraigues (19) • Saint-Sébastien-sur-Loire (44) • Saint-Rémy (71) • Savines-Le-Lac (05) • Thoiry (01) • Vaires-sur-Marne (77) • Vialas (48) • Villepreux (78) • Wittisheim (67)



## L'UNAF EN QUELQUES MOTS...

---

Créée en 1945, l'Union Nationale de l'Apiculture Française regroupe plus d'une centaine de syndicats départementaux, régionaux rassemblant 20 000 apiculteurs, ce qui représentent 400 000 ruches.

Forte de cette représentation, l'UNAF rayonne dans toute la France à travers les Fédérations et entretient des relations permanentes avec les réseaux apicoles sur tous les continents.

**L'UNAF est un syndicat engagé pour la défense et la sauvegarde des abeilles** notamment dans la lutte contre l'utilisation de produits phytosanitaires nocifs pour l'abeille. Sur tout le territoire français, depuis 2005, l'UNAF a obtenu le retrait des pesticides GAUCHO (matière active : imidaclopride) en enrobage de semences sur tournesol et maïs, produit par Bayer et du pesticide REGENT (matière active : fipronil) en enrobage pour tout usage, produit par BASF Agro. Malheureusement de nombreux pesticides tueurs d'abeilles sont toujours dans les champs. Dès lors le combat continue !

L'UNAF initiatrice d'actions de sensibilisation, lance en 2005 le programme national l'Abeille sentinelle de l'environnement® qui rencontre un formidable succès auprès des entreprises et collectivités territoriales. L'UNAF lance en décembre 2016, le Label APIcité® destiné aux communes dont les politiques locales valorisent la protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. L'UNAF, en lien avec la CNTESA a organisé, en 2018, avec succès, le premier Concours des Miels de France.

### MISSIONS PRINCIPALES DE L'UNAF

---

- > Rassembler et représenter les apiculteurs
- > Défendre les intérêts économiques de la filière apicole
- > Promouvoir les produits de la ruche et défendre leur qualité
- > Protéger les abeilles
- > Sensibiliser le grand public au rôle prépondérant de l'abeille
- > Initier et former de nouveaux apiculteurs.

### DES ACTIONS ENGAGÉES

---

Sur les plans phytosanitaires et sanitaires. Avec des actions juridiques en France et au niveau européen. Auprès des organismes de recherche en particulier, l'INRA - le CNRS - SUPAGRO, des Universités et des Ecoles vétérinaires. Sur le plan économique avec des outils d'analyse et un suivi du marché du miel.

#### En savoir plus

[www.unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info) - [www.abeillesentinelle.net](http://www.abeillesentinelle.net)



## CONTACT

### Relations Presse

Laurence Durand  
06 47 53 36 05  
04 99 61 29 90  
laurence.durand@unaf-apiculture.info

### UNAF

5 bis, rue Faÿs  
94160 Saint-Mandé  
Tel. 01 41 79 74 40  
Fax 01 41 79 74 41  
[www.unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info)

 [www.facebook.com/UNAFapiculture](https://www.facebook.com/UNAFapiculture)

